LE PETIT PERONNAIS

N°36

DE JANVIER à MARS 2005

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'EDITO

Mesdames, Messieurs et chers amis

Bonsoir et bienvenue à cette traditionnelle cérémonie des vœux et merci d'avoir bravé une météo qui n'est finalement qu'une météo de saison. Cette soirée outre le fait d'échanger des vœux est un instant privilégié de rencontre et nous permet de faire le bilan de l'année écoulée et de l'année à venire, mais cette année sera également l'occasion d'une mise au point rapide car ce n'est ni le lieu, ni le moment pour polémiquer.

Une pétition en 2004 contre le projet de PLU, vraisemblablement une pétition à venir contre le projet de la Z.A.C. du Grand Pré, des réunions du conseil municipal parfois houleuses m'amènent à cette mise au point : Le Conseil Municipal décidera en février ou en mars de l'action à tenir quant à la ZAC proposé, mais à titre personnel je tiens à vous dire que nous avons été élus avec un programme que nous appliquons en tous points au fil des années, **que nous avons été élus pour agir et non pour subir. Je souhaite vivement que nous poursuivions dans cette direction.**

Je profite de cette aparté pour remercier chaleureusement mes collègues du Conseil Municipal pour leur calme et leur sérénité lors des fameux conseils évoqués il y a quelques instants.

Ceci dit et à grands traits, que fut 2004 :

- Bien sur l'ouverture de l'Auberge Communale, elle va bien, merci !, mais comme la date anniversaire de l'ouverture était le 16 janvier, je vous en avais longuement parlé lors des vœux de l'année passée. Un seul problème toutefois, l'administration nous demande, pour obtenir un classement 2 étoiles de l'hôtel qu'une cabine téléphonique soit installée dans le hall au 1er étage. Quand on pense que toutes les chambres sont équipées du téléphone, de prises internet et que nous vivons à l'aire du portable cette demande me semble vraiment d'un autre temps. *Nous comptons donc sur vous, M. Le Sous Préfet pour intercéder en notre faveur.*
- Les travaux de la partie haute de la place Saint-Antoine ont été terminés. Il n'y a pas encore eu d'inauguration officielle et vous avez pu remarquer que les bacs à fleurs ne remplissent toujours pas leur office. Nous avons peur de devoir les déplacer car les pierres des murets se fendent et la pierre au sol, devant et autour de la mairie n'a pas non plus un vieillissement remarquable. Nous avons donc mis une réserve sur l'ensemble de ces travaux et avons décidé d'attendre un hiver pour voir leurs comportements.
- Une partie substantielle du budget (160 000 €) a servi à l'achat des terrains du futur collège. Je voudrais remercier la famille LEVRAT d'avoir accepté de vendre ses terrains et m'excuser du retard pour le paiement, réalisé à ce jour.

Enfin les crépis du mur du cimetière, du moins sur l'extérieur ont été refait., les réseaux secs ont été enterrés rue du Paruthiol, la signalétique pour les entreprises se poursuit au fil des créations, déplacements ou disparitions de celles-ci.

Voilà pour les travaux visibles mais cette année ce fut, pour le Conseil Municipal ou pour les différentes commissions qui le composent :

- La poursuite de l'aménagement foncier avec des navettes entre la commission départementale d'aménagement foncier et la commission communale suite à 2 requêtes souhaitant modifier le périmètre initial retenu par la commission communale: M. le Préfet ainsi que le Conseil Général ayant validé définitivement le périmètre que nous avons retenu, nous allons pouvoir avancer dans ce dossier avec la prochaine enquête publique, au mois de février, concernant le classement des terrains.
- La présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, nouveau document indispensable à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols ainsi que la création d'une Zone d'Aménagement Concerté au Grand Pré pour la création de 100 à 120 logements.

Suite en page 16

UTILE ET PRATIQUE

URGENCES

Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Urgence N°Européen	112

HOPITAUX

Ambilly	04 50 87 40 40
Saint-Julien	04 50 49 65 65
Gex	04 50 40 38 38
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon	04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon	04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras
Dementhon C 04 50 56 38 10
option homéopathie
Saint-Jean de Gonville
Mogenet P.A. 04 50 56 44 21
Collonges
Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis
Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES

Thoiry
Les Monts Jura 04 50 41 20 31
Collonges
Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Léaz
Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis ADAPA 04 50 28 27 27

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde
04 50.48.09.86
Mission Locales Action Jeunes Gex
04.50.41.60.46
Service emploi de la CCPG Divonne
04.50.20.32.27
ANPE St-GENIS 04 50.28.24.14
C.M.P (Centre Médico-Psychologique)
04 50.42.85.47

SERVICES

Mairie	04 50 56 31 08
fax	04 50 56 37 46
Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
La Poste	04 50 56 42 22
France-Télécom	1014
Trésorerie Gex	04 50 41 51 01

Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE AERE 04 50 56 32 71

SALLE CHAMP-FONTAINE

Péron 04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50.56.41.39

Aux heures de permanences soit:
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 16h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier et troisième samedi du mois de 10h00 à 12h00

TAXI

Péron
Goubel 06 80 20 26 20

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
de 15 h à 17 h
-le samedi de 9 h à 12 h

DECHETTERIE

Tél: 04 50 59 14 64
-du lundi au vendredi:
-de mars à oct.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
-le samedi:
-de mars à oct.: de 8 h 30 à 18 h 00
-de nov. à fév.: de 8 h 30 à 17 h 00
-tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00
-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86
Service objets encombrants
Ramassage du tri-sélectif : le lundi
Ramassage des ordures ménagères: le jeudi

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION
Tél : 04 50 59 40 78
Fax : 04 50 59 49 54
E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46
E-mail:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

Lundi :	**8h30-12h 13h30-17h30**	**Jeudi :**	**13h30 - 17h30**
Mardi :	**13h30 - 18h30**	**Vendredi :**	**8h30-12h 13h30-17h30**
Mercredi :	**9h - 12h**		

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2003

MARS 2005
26/02/2005 au 05/03/2005 **PAOLI**
05/03/2005 au 12/03/2005 **BARBOTIN BESSENAY**
12/03/2005 au 19/03/2005 **SAVARIAU**
19/03/2005 au 26/03/2005 **FERNOUX**

AVRIL 2005
26/03/2005 au 02/04/2005 **LARTAUD**
02/04/2005 au 09/04/2005 **COTTIN**
09/04/2005 au 16/04/2005 **ROBERT-LORAUX**
16/04/2005 au 23/04/2005 **REVOL**
23/04/2005 au 30/04/2005 **MERCIER**

MAI 2005
30/04/2005 au 07/05/2005 **BOUQUET**
07/05/2005 au 14/05/2005 **DOREAU**
14/05/2005 au 21/05/2005 **BOUVIER**
21/05/2005 au 28/05/2005 **PAOLI**
28/05/2005 au 04/06/2005 **PEL**

JUIN 2005
04/06/2005 au 11/06/2005 **SAVARIAU**
11/06/2005 au 18/06/2005 **FERNOUX**
18/06/2005 au 25/06/2005 **BOUQUET**
25/06/2005 au 02/07/2005 **ROBERT-LORAUX**

La garde commence le jour indiqué à 18 heures et se termine le jour indiqué à 18 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERSONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du service de garde. St-Genis : 04.50.42.12.34 Gex : 04.50.41.76.45

SOMMAIRE

EDITO	**PAGE 1**	**INFO Mairie**	**PAGE 14**
UTILE PRATIQUE	**PAGE 2**	**BUDGET 2005**	**PAGE 15**
SERVICE DE GARDE	**PAGE 3**	**Suite Voeux de Mr Le Maire**	**PAGE 16**
LE CARNET	**PAGE 4**	**LES SOCIETES**	**PAGE 18**
LA MAIRIE	**PAGE 5**	**CALENDRIER DES FETES**	**PAGE 21**
		LES INFOS	**PAGE 22**

LE CARNET

Décès

CHAPUIS Edmond décédé le 20 novembre 2004
GUERIN Philippe décédé le 25 novembre 2004
REYNARD Georges décédé le 31 janvier 2005

Naissances

ACARIS Arthur né le 27 février 2004
GAY Théophile né le 13 septembre 2004
CHARLERY Ethan né le 26 octobre
BAUDUIN Phébée née le 13 novembre 2004
SAMUEL Maximilien né le 19 janvier 2005
STUDER Eloïse née le 3 février 2005

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Si vous trouvez ou si vous perdez un objet (clé, portefeuille, bijoux etc.) vous pouvez vous adresser en mairie.

CARTE D'ELECTEUR REFERENDUM

Pour le prochain référendum de 2005 concernant la constitution européenne , les électeurs devront se présenter avec leur carte d'électeur de couleur bleue qui a été distribuée en 2003.
En cas de perte de la carte, il suffit de venir voter avec une pièce d'identité. (carte d'identité, passeport).

La date du référendum est le 29 mai 2005.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

EMPLOI DE JEUNES PENDANT L'ETE POUR LA COMMUNE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de 16 ans minimum intéressés pour travailler cet été en juillet pour divers travaux d'entretien dans la commune, peuvent adresser une demande écrite à M le Maire avant le 31 mai 2005. Attention seules les candidatures pour une période de 1 mois seront retenues.

CONTENEURS POUR ORDURES MENAGERES

Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore de conteneurs à ordures ménagères provenant de la Communauté de Communes du Pays de Gex, il est recommandé de s'adresser directement au service déchets de la Communauté en téléphonant au **04 50 99 12 01**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent **l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en janvier, février, mars 1989, venir avant le 15 avril 2005.**
Les jeunes filles nées avant le 1er janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1er janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.
Pour toutes questions relatives au service national,
téléphonez au 03.04.38.36.36 Le minitel : 3615 ARMEE. Internet ww.défense.gouv.fr

La Mairie communique:

Vous allez trouver, sur diverses routes de la commune, des panneaux indicateurs de la vitesse instantanée de votre véhicule. Cette campagne de prévention aura lieu en cours d'année, durant une semaine; elle sera suivie d'une autre, à caractère répressif celle-là, car effectuée par la gendarmerie.

Un avis sera adressé à la population avant la mise en place des panneaux.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 4 NOVEMBRE 2004

Absents excusés *:* MM MOUTTON (pouvoir à M. Armand), MARTINEK (pouvoir à Mme Blanc), Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli).

Monsieur le Maire interrompt la séance pour laisser la parole à :
Melle Mourgue pour la présentation du futur centre de loisirs

1. PRESENTATION DU CENTRE DE LOISIRS PAR M^elle^ MOURGUE

1.1. Présentation

10 ans dans l'animation - Fonctions animatrice socio-culturelle, directrice centres et camps d'ados - éducatrice auprès d'enfants handicapés (trisomique et autiste) dans le primaire.
en cours de VAE pour BEATEP

1.2. Vu avec la commission

C.L.S.H. ouvre le 3 janvier 2005
pour enfants de 3 à 12 ans maximum si redoublants (destinés aux enfants du primaire)
Horaires : 8 / 18h mercredis et jours de vacances
Périscolaire : seulement le soir jusqu'à 18h, l'accueil du matin est toujours au Sou des Ecoles.
Il s'appelle la « Fontaine Enchantée »
Les prix correspondent à ceux de l'enquête soit 25€ par jour repas compris qui garanti le budget proposé par Famille Rurale. Les familles en difficultés financières pourront se rapprocher du CCAS.
Une classe du bâtiment modulable sera utilisée
Le Projet Educatif a été validé et a été transmis aux partenaires sociaux.
Réunion d'information parents le 26 novembre 04, sont invités les maires de St Jean et Challex

1.3. Fait à ce jour

Relations avec partenaires : Caisse Allocation Familiale, Conseil Général, Protection Maternelle Infantile, Jeunesse et Sport, Famille Rurale
C.A.F. : dossier subvention. 35% de l'investissement
C.G. : dossier subvention. 10% de l'investissement sauf mobilier
J.S. : Une visite des locaux a eu lieu : quelques travaux de sécurisation sont demandés
P.M.I. : Une visite des locaux a eu lieu : quelques travaux de sécurisation sont demandés
F.R. : relations et suivi pour budget, recrutement

1.4. A faire

Relations avec école : partenariat
volonté d'ajouter 2 conseillers pour présence minimum aux réunions
Association : volonté de gestion associative
Recrutement animateur + cantinière
Modalités d'inscription
Projet Pédagogique
règlement intérieur
définir les activités à développer
recenser les personnes du village et associations qui veulent s'investir pour collaborer
Visite PMI du bâtiment modulable
Contrat Temps libre : à mettre au point
Contrat éducatif local : à mettre au point

Monsieur le Maire demande aux conseillers 3 volontaires pour créer l'association gérant le centre de loisirs :
Pas de volontaires.
Monsieur le Maire précise que de ce fait, il faudra créer une régie de recette et garder une gestion municipale.
Monsieur le Maire précise qu'en raison d'un nombre important de réunions de la commission sociale, il serait bon de la renforcer avec au moins 2 conseillers.
Madame Rolli et Monsieur Peray se présentent à cette commission.
Voté à l'unanimité
Monsieur le Maire donne ensuite la parole à :
M. Billet Claude pour une déclaration d'ordre générale sur l'aménagement du village et sur sa perte de confiance pour les élus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre à nouveau la séance du Conseil à 19h45

2. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CM DU 6 et 7 OCTOBRE 2004

2.1. CM du 06 octobre 04

Madame Lemaître, par courrier, fait les remarques suivantes :
Sécurité des piétons et des cycles : les différents accès à l'école devront être sécurisés en différenciant les zones routières, piétonnes et cyclables.
Déplacement du terrain de foot : en cas de besoin de déplacement, préfère le voir situer près du complexe scolaire et de réserver cet emplacement dans le cadre du futur PLU.
Propose d'intégrer un emplacement réservé dans le cadre de la création de la nouvelle ZAC pour le stationnement des voitures.
M. Rabiller rappelle qu'il avait demandé qu'un plan de circulation et de stationnement soit annexé au futur P.L.U.
M. Armand rappelle qu'un riverain de l'Annaz avait alerté la mairie par deux courriers et les tribunaux par deux requêtes, que son terrain était inondable.
Hormis ces remarques le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2.2. CM du 07 octobre 04

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

3. DELIBERATIONS

3.1. P. L. U. (bilan de la concertation sur le P.L.U.)

Monsieur le Maire rappelle le courrier envoyé à tous les conseillers par M. Billet Claude, Melle Banderier Christel, Collignon Marc, Vaurs Gilles, Sanchez Gilles.
Il donne lecture d'un courrier envoyé par Mlle Banderier Christel et M. Blanc Régis concernant les risques

d'inondation le long de l'Annaz et demandant que l'Annaz soit considérée comme rivière inondable et matérialisée comme telle sur le document graphique du P.A.D.D.
Il donne lecture du courrier de Mlle Banderier Christel rappelant que les communes ne sont pas habilitées à délivrer des autorisations d'ouverture de carrière.
Monsieur le Maire donne lecture des points modifiés par rapport au conseil municipal du 06 octobre 2004 concernant l'analyse des résultats de la concertation du P.A.D.D., concernant :

la localisation de la ZAC de Péron,

l'abandon de la ZAC de Logras et de la délocalisation des équipements sportifs sur la durée de ce mandat, la prise en compte de débordement torrentiel de l'Annaz en privilégiant le principe de précaution sur ce secteur.

Au vu de ces remarques, le Conseil se prononce sur la délibération suivante :
Par délibérations du 7 novembre 2002, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et a mis en œuvre un certain nombre de moyens pour la concertation avec la population.
-Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du P.A.D.D. lors de sa séance du 06 octobre 04.
-Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal examine ensuite les remarques qui ont été enregistrées dans le cadre de la concertation, à l'appui d'une note d'analyse.
Monsieur le Maire en présente des éléments de réponse, ainsi que le bilan global ci-après :
Il est à souligner, en premier lieu, que les remarques formulées dans le cadre de la concertation n'ont à aucun moment remis en cause les moyens matériels mis en place pour celle-ci.
Le Conseil Municipal est conscient des interrogations et craintes soulevées par le projet communal qui représente une évolution importante pour la commune, et mettra en œuvre tous les moyens de concertation au fur et à mesure de la formalisation du projet.
Au vu des résultats de cette concertation qui ne semble pas remettre en cause fondamentalement les orientations du projet communal, mais plutôt le rythme de sa mise en œuvre, le Conseil Municipal décide :
-de modifier le P.A.D.D. sur le rythme d'ouverture à l'urbanisation des secteurs de "Sous Brue" et "Au Clu" à Logras, en conditionnant dans le futur P.L.U. leur ouverture à l'urbanisation par une procédure de modification de ce dernier,
-de fait de modifier dans ce sens l'Orientation d'Aménagement qui lui est directement rattachée,
-de suspendre le projet de délocalisation des équipements sportifs qui fera l'objet de débats ultérieurs quant à son opportunité et sa localisation.
Le Conseil Municipal considère que la phase de traduction réglementaire du P.L.U. peut être engagée sur la base du P.A.D.D. modifié comme indiqué ci-dessus.
Approuvée à l'unanimité

3.2. Convention avec la Fédération Départemental de l'Ain « Familles Rurales » pour le suivi du centre de loisirs

Compte tenu de l'évolution de la population et pour répondre à une demande importante de création de structure d'accueil pour enfants (constatée lors d'un sondage réalisé sur la commune), il a été décidé d'ouvrir un centre de loisirs.
La Fédération Départementale de l'Ain « Familles Rurales » propose de nous assister pour la gestion du suivi de la création du centre de loisirs (formation du personnel, suivi administratif, pédagogique et technique,…).
Acceptée à l'unanimité

3.3. Demande de subvention à l'investissement auprès de la CAF et du Conseil Général pour la création du centre de loisirs « La Fontaine Enchantée »

Pour mener à bien la création du centre de loisirs, et parallèlement à l'embauche du personnel, il y aurait lieu de prévoir les infrastructures et équipements nécessaires à sa mise en place, à savoir :
Acquisition d'un bâtiment modulaire de 2 classes (dont une classe affectée au centre de loisirs et la seconde à l'école), d'installation et mise en service,
Acquisition de mobilier pour l'aménagement des locaux.
Accepté à l'unanimité

3.4. Demande de subvention auprès de la CAF pour matériel informatique du centre de loisirs « La Fontaine Enchantée »

Suite à la décision d'ouvrir un centre de loisirs nommé « La fontaine enchantée », il y aurait lieu de prévoir l'équipement informatique nécessaire au suivi de gestion de cette structure d'accueil (ordinateur portable, imprimante et logiciels).
DELL de Rueil-Malmaison (92) pour 1 331,89 € HT,
Accepté à l'unanimité

3.5. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour financement classe bungalow destinée à l'enseignement scolaire

Suite à la décision d'ouvrir une classe d'intégration scolaire (CLIS) , de la composition de l'ensemble des classes pour cette année scolaire 2004/2005 (2 niveaux), le groupe scolaire actuel ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante pour l'enseignement scolaire linguistique et musical. Par conséquent, l'acquisition d'un bâtiment modulaire de 2 classes doit être envisagée , dont une classe sera destinée à l'enseignement scolaire et la seconde au centre de loisirs (en cours de création).
Après consultation lancée et étude des offres reçues, il propose de retenir la Sté Dassé de Castets (Landes) pour un montant de 70 490 € HT auquel s'ajoutent les frais d'installation et de mise en service (géomètre, architecte, branchements divers ..).
Accepté à l'unanimité

3.6. vente des chemins ruraux de « Champ Chaillot » et « le Mont »

Suite à un courrier de Mlle Banderier contestant tout le dossier des chemins ruraux « Du Mont », de « Champ chaillot » et du chemin de «Pachalat », la délibération est retirée en attente de l'avis des services juridiques de la DDE.

3.7. Délibération donnant mandat au président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal:

-Décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires ;

-Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;

qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au-dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché sus-visé.

Accepté à l'unanimité

Monsieur Davis demande s'il y a possibilité pour la commune d'assurer directement les employés sans passer par le centre de gestion ?

3.8. Convention avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour travaux d 'Eclairage Public – programme 2004 (29ème liste)

Dans le cadre de l'aménagement de la place Saint-Antoine, les travaux de mise en valeur par l'éclairage public des abords de la mairie, envisagés pour 2004. Devis de l'entreprise Salendre pour un montant total TTC de 16 629,18€. La commune peut bénéficier, prévisionnellement, d'aides financières.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain interviendra en tant que mandataire des travaux pour le compte de la commune, Maître d'Ouvrage.

Accepté à l'unanimité

3.9. Participation 2003/2004 aux frais de chauffage pour les locataires du bâtiment commual de Logras.

1 007,43 € à l'institutrice (Mle SERRA)

1 007,43 € au Directeur d'école (M. DEVESA)

Accepté à l'unanimité

4. POINTS DIVERS

4.1. Ecole

Travaux du bâtiment modulable :

- l'aménagement intérieur (faux plafond, électricité, sanitaire) est à terminer. Projet de statut pour un syndicat intercommunal à vocation scolaire du sud gessien.
- Suite à la réunion des Maires et Maires Adjoints du canton de Collonges, le 20 octobre 04, M. le Maire donne lecture d'un projet de statut pour financer et gérer le gymnase et la Classe d'Intégration Scolaire dans le cadre d'un syndicat intercommunal. Accord de principe des Conseillers municipaux dans l'attente du projet définitif à voter par délibération au printemps.

4.2. Finances

Ligne de trésorerie :

- D'octobre à Novembre, rien n'a été tiré sur la ligne de trésorerie,
- 50 000 € ont été remboursés sur les 100 000 € tirés en octobre.

Subvention du conseil Général :

- pour la fontaine située « Grand'Rue » 3 347 €
- pour la voirie communale 3 890 €
- pour des équipements pompiers 248,93 €.

Compensation Franco-Genevoise :

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les modifications que souhaite apporter le Conseil Général pour la répartition de la CFG : les 60 % dévolus aux communes ne sont pas touchés par contre les 40 % restant ne serviront qu'à des grands travaux d'intérêt gessien (type 2X2 voies).

4.3. Urbanisme

Contentieux :

-Le tribunal administratif d'appel de Lyon nous informe que l'instruction de la requête présentée par M. Dimcovski contre la décision d'annuler le PLU de février 2001 est close le 15 octobre 2004.

-M. le Maire donne lecture du courrier du 15 octobre 04 de Foncier Conseil nous informant qu'il a pris note de l'abandon de la ZAC de Logras.

4.4. Recensement complémentaire

En attente de la confirmation de l'INSEE : 306 personnes en plus du 18 mars 1999 au 15 octobre 2004.

4.5. Rapport d'activité 2003 de la CCPG

Le rapport de la Communauté de Commune est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

4.6. CISPD

Compte rendu de la réunion du 21 octobre 04.

Les chiffres officiels de la gendarmerie laissent apparaître une hausse importante de la délinquance avec 45 plaintes enregistrées sur la commune au lieu de 29 pendant les mêmes 6 premiers mois de l'année précédente. Cette hausse est identique dans tout le Pays de Gex.

4.7. Ecomarché

M. Thomas, responsable de projet à Norminter, confirme l'ouverture de l'Ecomarché entre le 15 et la fin du mois d'Avril 2005.

5 COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. - Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*Réunion du 4 octobre 04

DECLARATION DE TRAVAUX

-Mme BLANC O., DT pour un mur de soutènement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

-M. HUGON C., PC pour un agrandissement, avis défavorable.

-M. PETRUCCI G., PC pour une villa, avis favorable.

-M. CUZIN L., PC pour la construction d'un bâtiment de stockage avec 4 appartements, avis défavorable.

-M. PINAUD N., PC pour la modification d'implantation de la villa, avis favorable.

*Réunion du 18 octobre 04

DECLARATION DE TRAVAUX

-M. FERROLIET B., CT pour l'agrandissement d'un abris voiture, avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

-M. GALLE F., PC pour 2 villas, avis favorable.

6 COURRIER

Courrier de l'Agence de Développement Economique nous informant qu'ils ont été favorables à la création d'une structure pour l'enseignement équestre de M ; Einecke sur Péron et ont accordé un prêt de 5000€.

Courrier de la bibliothèque de Péron nous informant de l'organisation d'une soirée Rock, et leur besoin de volontaires pour la surveillance.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 9 DECEMBRE 2004

Absents excusés : MM MARTINEK (pouvoir à M. Moutton), ZAMORA (pouvoir à M. Collet), Mme LEANDRE (pouvoir à Mme Blanc),

Absents : MM COLLOMBET, LEVRIER, RABILLER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 4 NOVEMBRE 2004

Point 2.4 : Madame Lemaître précise sur le fait qu'il n'y avait pas de volontaires parmi les conseillers présents pour la création d'une association pour le centre de loisirs.

Point 4.1. : Monsieur Davis regrette pour le bilan de la concertation du P.L.U. qu'il n'ait pas été mentionné plusieurs interventions houleuses parmi le public pour interrompre le Conseil Municipal.

Monsieur Collet demande que le terme "rivière inondable" soit remplacé par "rivière à risque (zone inondable)".

2. DELIBERATIONS

2.1. Aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la révision d'aménagement de la forêt communale de Péron pour la période 2005-2024 établie par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel. Tous ces éléments sont rappelés dans le rapport de synthèse du document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision d'aménagement de la forêt communale de Péron et le programme d'actions associé.

Approuvé à l'unanimité

2.2. Protection des biens et des personnes – Stabilisation de la rive gauche de la Groise à Greny, Commune de Péron, réalisé par la commune de Péron

D'après une étude dans le cadre du Contrat Rivière Transfrontalier Pays de Gex - Léman - Annaz, un état de glissements de terrain sur les berges du ruisseau de la Groise à l'aval du CD984 (en rive droite) a provoqué la réduction locale de son lit et des érosions de berges (en rive gauche) lors des dernières crues. La situation risque d'évoluer défavorablement menaçant les constructions présentes à proximité et un danger imminent pour une propriété en particulier (parcelles D959, D544, D545).

De ce fait, il convient de procéder d'urgence à la réalisation de travaux afin de pallier aux risques encourus. Il précise que cette opération est inscrite au contrat de rivières engagé en partenariat avec la Communauté de Commune, le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, validé lors de la séance du 5 juin 2003.

Il informe les membres présents que, parallèlement à la déclaration déposée auprès de la DDAF au titre de la Loi sur l'Eau, il y aurait lieu de prescrire une procédure de Déclaration d'Intérêt Général. Il précise que l'arrêté d'autorisation de commencement des travaux ne pourra être délivré qu'à l'issue d'une enquête publique.

Acceptée à l'unanimité

4.3. Décision modificative N°4

Suite à la suspension de la vente de terrains situés "au mont" à M. et Mme DELETRAZ, il y aurait lieu d'une part d'annuler la recette prévue au budget primitif 2004, d'ajuster les crédits budgétaires en conséquence pour mener à bien les opérations en cours, et d'autre part de créer l'opération 60 "centre de loisirs".

Approuvée à l'unanimité

4.4. Décisions modificatives N°5

Suite au contrat d'affermage signé en 2002 avec M. et

Mme NEDELEC pour la gestion de l'auberge communale, il y aurait lieu d'inscrire au budget primitif 2004 les écritures comptables de régularisation pour le transfert au fermier du droit à récupération de TVA auprès de la recette des Impôts.
Approuvée à l'unanimité.
Le centre des Impôts doit rembourser M. Nedelec de la TVA affectée aux travaux immobiliers effectués d'un montant de 183 323,70€.
M. Nedelec doit nous reverser cette somme, selon l'avenant n°2 du 01/07/04 :
dans les 3 mois suivant la déclaration de TVA.
le mois suivant le remboursement de la TVA.

4.5. Délibération autorisant le Maire à déposer un permis de construire modificatif de l'Auberge communale

Concernant le Permis de Construire n°0128801J1008 délivré le 27 août 2001 pour l'auberge communale, des modifications intérieures ont dû être faites postérieurement (déplacement de l'ascenseur, escalier) pour se conformer à l'avis de la Sous-Commission Départementale de l'Accessibilité (DDE).
Les travaux ont été réalisés en respectant les demandes de la Sous-Commission Départementale de l'Accessibilité.
Il faut régulariser ce dossier en déposant un Permis de Construire modificatif..

Acceptée à l'unanimité

4.6. Résiliation de la convention de location avec M PENEY-GIRARD et reprise par M BARBE du hangar

Demande de Monsieur Peney-Girard de résilier au 31 décembre 04 la convention de location du bâtiment communal situé au lieu-dit "Les Hautins" C 670.
Souhait de M. BARBE Brian de louer ce même bâtiment à compter du 1er janvier 2005.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
ACCEPTE la résiliation au 31/12/04 de la convention signée le 31/12/96 avec M. Peney-Girard Denis pour la location du bâtiment.
ACCEPTE de louer à M. Barbe Brian une superficie de 100 m² (partie arrière du bâtiment) à compter du 1er janvier 2005.
L'autre moitié étant destinée au comité des fêtes.
FIXE le montant du loyer mensuel à 71 € (indice de référence : coût de la construction du 2ème trimestre 2004).
AUTORISE le maire à signer la convention de location à intervenir et toutes pièces se rapportant à cette location.
Acceptée à l'unanimité

4.7. Convention avec le syndicat d'électricité de l'Ain pour travaux Telecom Grand'rue/Paruthiol

Dans le cadre de la desserte en gaz de la "Grand'Rue" et de la "rue de Paruthiol", Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunications envisagés en parallèle.
Il présente le plan de financement proposé par le SIEA, d'un montant de 14 000 € avec une participation prévisionnelle du syndicat de 4 200 €.
Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain interviendra en tant que mandataire des travaux pour le compte de la commune, Maître d'Ouvrage. Celui-ci ayant déjà été mandaté pour les travaux d'Eclairage Public au même lieu.
Acceptée à l'unanimité

4.8. Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Suite à la création d'un centre de loisirs, le Maire rappelle qu'il a été ouvert en octobre 2004 un poste d'agent d'animation pour 32 heures par semaine pour assurer les fonctions de directrice de ce centre.
Pour la seconder dans l'encadrement des enfants les mercredis et vacances scolaires, il y aurait lieu de créer un poste d'agent d'animation pour une durée moyenne mensuelle de 68,50 heures à pourvoir.
Acceptée à l'unanimité

4.9. Modifications taxes de séjour

Rappel de la délibération du 04 mars 2004 qui a été prise pour instaurer une taxe de séjour pour financer les actions touristiques.
Cette taxe était applicable à compter du 1er avril 2004 mais ne prenait pas en compte de réductions pour les enfants. Après réflexion, il convient d'établir des réductions par tranche d'âge.
- Opte pour la taxe de séjour réelle sur les personnes séjournant temporairement dans les hébergements touristiques : hôtels, résidences de tourisme, meublés, terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air et toutes autres formes d'hébergement,
- Affecte les recettes de la taxe au financement des actions de promotion conduites par l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région conformément aux dispositions de la loi,
- Fixe les réductions comme suit :
- enfants jusqu'à 4 ans inclus : gratuité
- enfants de 5 à 14 ans inclus : 50% de réduction
- selon D. 2333-49 : « les membres des familles nombreuses porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu de la loi du 24 décembre 1940 relative aux réductions de tarifs accordées aux familles nombreuses et aux militaires réformés bénéficient des mêmes réductions que pour le prix des transports sur les chemins de fer d'intérêt général ».
Approuvée à l'unanimité

5. POINTS DIVERS

5.1 Bâtiment scolaire

5.1.1. Point sur les travaux

Monsieur le Maire précise que les sols plastiques seront posés le 14 décembre 04, l'entreprise Nabaffa devrait

intervenir la même semaine et le branchement EDF définitif sera fait dès obtention du Consuel.

5.1.2. Plus-value sur les travaux

* 290 € bureau Veritas pour contrôle installation électrique avant Consuel.

*820 € travaux par l'entreprise DASSE suite à la demande de la Protection Maternelle Infantile pour des caches radiateur, des anti-pinces doigts sur les portes et des sanitaires adaptés aux enfants de 3 à 6 ans.

5.2 Centre de loisirs

5.2.1. Compte rendu de la réunion publique du 26 novembre 04 par M. Armand.

Une bonne présence des parents dans une bonne ambiance.

Des questions sur le fonctionnement du centre (horaires, réservations, etc.…).

5.2.2. Choix de gestion : associative ou régie de recette.

Monsieur le Maire présente les avantages et les inconvénients des 2 différents systèmes de gestion.

Monsieur Davis précise que l'association peut être une autre façon pour voir fonctionner le Centre de Loisirs.

Monsieur Moutton met l'assemblée en garde : des conflits peuvent arriver entre l'association et le personnel d'où danger pour la pérennisation du Centre de Loisirs.

Mme Lemaître précise également que le mélange des 2 systèmes est interdit et illégal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'impossibilité de mettre à disposition pour une association du personnel non titulaire. Madame Mourgue, directrice et Monsieur Genevois, animateur, ne sont actuellement et jusqu'à fin juin que contractuels. Aussi il propose de "partir" en régie de recette et de rediscuter du système de gestion au CM de juillet.

Accord du Conseil Municipal par 13 voix pour, 1 voix contre, Mme Lemaître (qui préfère la gestion associative).

5.3. Finances

5.3.1. Point sur la ligne de trésorerie

Il restait 50 000 € au 03 novembre 04, rien n'a été retiré en plus, mais rien n'a été remboursé.

5.3.2. Modification des taux de cotisation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (complémentaire pour le personnel communal).

Celui-ci passe de 2,02% à 1,77% au 1er janvier 2005.

5.3.3. PLU : Le Conseil Général nous octroie une subvention de 3 800 € pour la révision du POS.

5.3.4. M. le Maire informe que les travaux de la lagune à Greny sont prévus pour 2005 et que les travaux d'assainissement de la Rue Dommartin sont prévus pour 2006 par la CCPG. A prévoir dans le budget.

5.3.6. Le Conseil Municipal accepte la demande de subvention pour le groupe WAMDE pour un montant de 500 €.

Cette dépense sera prévue au budget 2005.

5.4. Contentieux

M. le Maire informe l'assemblée que Messieurs Birabeau et Vecchi ont déposé un mémoire de désistement pour les contentieux les opposant à la commune lors de la construction et de la démolition de 2 villas réalisées par la société Cirec.

5.5. Recensement

M. le Maire informe l'assemblée du résultat du recensement complémentaire 2004.

1836 habitants

72 habitants fictifs dus aux 15 constructions en cours au moment du recensement.

5.6. Voirie

5.6.1. Compte rendu de la réunion de réceptions des travaux AEP chemin de la Louye.

M. Peray informe l'assemblée qu'il a demandé à la CCPG de mettre une réserve sur tous les travaux de bicouches.

5.6.2. Pétition des habitants du quartier de la Louye demandant la sécurisation de la voirie.

M. le Maire suspend la séance à 22H30 pour laisser la parole à M. Clot.

Suite à ses explications, il propose l'installation de coussins berlinois + un panneau de limitation à 30 km/h.

La séance est reprise à 22H40.

Madame Lemaître demande les panneaux "STOP" à la rue Fontaine Chargonnet.

5.6.3. Compte rendu de la réunion de réception des travaux GDF rue du Paruthiol.

M. Peray informe l'assemblée qu'il a émis une réserve auprès de GDF pour tous les enrobés. Ceux-ci seront repris au printemps.

5.7. Rapport d'analyse de l'eau

5.7.1. Analyse d'eau sur la commune : rapport du 24 août 04 (reçu en mairie le 25/11/04)

Echantillon conforme aux limites de qualité.

5.7.2. Analyse d'eau pour le site de Baraty du 4 septembre 03

La quasi-totalité des paramètres sont inférieurs au seuil de rejet. Une prochaine campagne est prévue en fin d'année. Ce document est à la disposition du public au secrétariat de mairie.

5.7.3. Rapport "prix qualité du service" de l'assainissement et de l'eau par la CCPG.

M. le Maire présente à l'assemblée le document.

Ce document est à la disposition du public au secrétariat de mairie.

5.8. Aménagement foncier

Compte rendu de la réunion du 18 novembre 04 par M. Collet.

5.8.1.Adoption du périmètre d'aménagement:

Après discussion et commentaires des membres de la commission départementale présents, le périmètre initial est maintenu à l'unanimité par les membres de la Commission Communale.

Dans un souci de bonne coordination entre les commissions communales et départementales, Mme Gerbe fera remonter l'information jusqu'aux membres de la commission communale et vice-versa.

5.8.2.Modalités enquête publique:

L'enquête publique pour la qualité des terrains aura lieu dans le 1er trimestre 2005.

Un commissaire enquêteur devra être nommé.

5.8.3Evaluation de la qualité des terrains :

Une nouvelle réunion a eu lieu le 25 novembre, avec les groupes de travail et le géomètre.

6. COMPTES-RENDUS

6.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

6.1.1. - Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission

***** Réunion du 03 novembre 04

DECLARATION DE TRAVAUX

M. SEVEN, DT pour la pose d'une clôture, avis favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

COMMUNE DE PERON, PC pour modification pour l'auberge communale, avis favorable

M. DE MESTRAL, PC pour une villa, avis favorable

BATI PLUS, PC pour 8 villas, avis favorable

M. HUGON, PC pour agrandissement, avis favorable

M. SURGAND, PC pour une villa, avis favorable

***** Réunion du 29 novembre 04

DECLARATION DE TRAVAUX

M. MAILLARD, DT pour construction d'un mur de soutènement, avis favorable

SCI CAROLINE (Guy ROY), DT pour construction clôture, avis favorable

6.1.2. Commission scolaire

Compte rendu du conseil d'école du 8 novembre 04 par M. Collet

Nouvel inspecteur de circonscription : M. PERSICO Philippe

6.1.2.1. Règlement intérieur :

Adopté après quelques modifications liées au nouveau règlement départemental

Bilan de rentrée :

- Anglais actuellement pas enseigné
- Musique : reprendra dès que le professeur sera remis de son accident
- Piscine : démarrage normal à Chancy.
- A mettre en place : un panneau d'affichage plus grand.
- Les nouveaux élèves inscrits devront d'abord passer en mairie avant de finaliser l'inscription à l'école.

Projet d'école :

Mis en place pour 3 ans. Le sujet reste la citoyenneté

Questions de parents :

- Odeur de fuel dans la classe de Mlle BLANC

Déjà signalé auparavant. Nécessite une intervention urgente.

Le problème sera vu aux congés de Noël.

- Nouveau bâtiment modulable :

Demande pour visiter : à la rentrée de janvier.

- Problème de l'activité piscine : elle entre dans le cadre des matières enseignées au même titre que la musique, le français, les maths…La commune devra financer cette activité.

6.1.3. Commission jeunesse

Compte rendu de la réunion du Mercredi 23 Novembre 2004 par M. Collet

Sécurisation

- Une mise aux normes de sécurité des aires de jeux de Péron et Logras avec remplacement du matériel défectueux est nécessaire suite à la visite de sécurité.
- Le remplacement de l'éléphant de l'école doit être prévu au budget 2005 (concertation entre école et centre de loisirs).
- Aire de Logras : clôtures à réparer, table pique-nique à sceller
- Aire de Péron : Thuya à abattre
- Mise en place des panneaux d'informations obligatoires sur les aires de jeux.
- M. REBEIX de la société JPA propose d'équiper les sols amortisseurs des aires de jeux avec du gravier, matériaux agréés, en entourant les périmètres avec des rondins de bois traités. Epaisseur de la couche de gravier : 40 cm. Les coûts sont moins élevés que les dalles et le travail peut être effectué par les employés communaux.

Abri bois

Il sera installé par les employés communaux à proximité du skate-park.

6.1.4. Commission Relations avec les Sociétés

6.1.4.1. Assemblée Générale d'AG3 du 9 décembre 2004

- Bilan : 600 € de bénéfice
- Pour la Poutouille, l'association recherche une fendeuse de bois qui puisse se monter jusqu'au chalet.
- Pour le Gralet, il manque toujours l'habillage de la cheminée et les blocs lumineux de secours.

6.1.4.2. Assemblée Générale du Comité des Fêtes du jeudi 25 novembre 2004

6.1.4.2.1. Manifestations 2004

- Marche du Gralet : déficitaire de 500 €
- Forum des sociétés : bénéficiaire de 1 000 €.

6.1.4.2.2. Problèmes à résoudre - Propositions

- Demande de prendre en charge par la mairie la maintenance de la photocopieuse en l'intégrant dans le contrat d'entretien de la photocopieuse de la mairie.
- Demande de précision pour la mise à disposition par la commune du local de l'ancienne porcherie.

M. le Maire précise que le local sera mis à disposition en début d'année, dès que celui-ci sera remis aux normes électriques.

- Camion frigo : semble voué à la casse.
- Le Comité regrette la disparition des friteuses de la salle Champ Fontaine.

M. le Maire précise que les friteuses sont à la disposition du comité et sont actuellement rangées à la mai-

son des sociétés.
- Demande d'installation d'un câble à l'entrée de la salle Champ Fontaine pour installer un rideau lors des séances de cinéma.
- Demande pour l'installation d'un support permanent pour l'affichage des manifestations sur le terrain face à la DIMA, utilisable par toutes les sociétés.

6.1.4.3. Assemblée Générale Ecole de Musique Intercommunale du Pays de Gex du jeudi 18 Novembre 2004
- Bilan : déficit de 4060 € (budget de 138 000 €)
- Effectifs : dépassent 200 élèves à la rentrée
- Coût : Calcul du coût 1h enseignant : basé sur 25h/ semaine et 35 semaines/an, d'où salaire brut mensuel de 1750 €

Problèmes et souhaits :
- Demande l'aide de la CCPG pour la tenue de la comptabilité
- Manque de locaux : dans un proche avenir, l'école ne pourra évoluer

6.1.5. Assemblée Générale de la Bonne Humeur du 29 novembre 04.

point forts à la reprise 2005 :
- 11 musiciens et musiciennes à l'orchestre junior départemental(sur 60 au total)
- 10 musiciens et musiciennes à l'orchestre senior départemental(sur 40)
- Orchestre junior de la société : 32 éléments
- La Bonne Humeur : 38 éléments ; rentrée 2005 : 4 jeunes et 1 adulte
- Présence importante de membres de la société dans les instances départementales et école de musique intercommunale (présidence et trésorerie)
- Ecole de musique 2004-2005 : 92 élèves. 67 apprennent un instrument. Les effectifs tendent à se stabiliser

Bilan financier 2003-2004 :
- Ecole de musique : budget 57 900 €, financement, 40 000 € parents, communes 12 600 €, société 5 300 €
- Société : Déficit : 1900 € pour un budget de 14 500 €

6.1.6.Commission communication

Réunion du mercredi 17 novembre 2004 par M. Collet.

La monographie de M. Poncet sera tirée par la SADAG à 1 000 exemplaires pour une parution le 1er trimestre 2005.

6.2.Commissions intercommunales

6.2.1. Conseil communautaire

Compte rendu de la réunion du 25 novembre 04 par M. Moutton.

Proposition d'augmentation des impôts : 18 %.

6.2.3.Commission déchet

Réunion du lundi 22 novembre 2004 par M. Collet

Point essentiel : Budget 2005
- 20 000 € seraient affectés à l'étude de la route d'accès à la future compostière de Baraty
- Diminution du tonnage des ordures ménagères pris en compte

7. COURRIER

-Courrier de Madame Kolly.

-Courrier de la poste nous informant du changement d'horaire de la levée des courriers **(à 12H00).**

-Courrier de l'Agence de Développement Economique pour M. Perard.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 20 JANVIER 2005

Absents excusés : M. MARTINEK (pouvoir à Mme Léandre) M. COLLET (pouvoir à M. Peray) MM. ZAMORA, M. MOUTTON (pouvoir à M. Armand).
Absents : MM COLLOMBET, GIROD, RABILLER.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CM DU 9 DECEMBRE 2004

Le compte rendu est approuvé après les remarques suivantes :

Point 5.2.2.

1° Madame Lemaître demande de préciser que la comparaison entre la régie de recettes et une association a été faite suite aux informations données par Mairie-conseil.

2° Madame Lemaître précise qu'en point 4 de la régie au sujet : Point négatif, il faut entendre Les coûts et la gestion du personnel.

2. DELIBERATIONS

2.1. Approbation du règlement intérieur, du projet pédagogique et du projet éducatif concernant le centre de loisirs

Avant de délibérer, les membres présents demandent la modification des points suivants :

Règlement intérieur :

rabais de 10% pour l'acquisition de 10 tickets pour la journée entière y compris repas.

Modifier les prix pour les enfants de l'extérieur (2 € par jour et par enfant).

Voir si goûter compris dans la journée et demi-journée.

Tous les tickets seront valables de rentrée scolaire à rentrée scolaire.

Une permanence de vente de tickets devra être assurée le mercredi**.**

Projet pédagogique :

Page 4 : modifier le nombre d'habitants, il faut noter 1602 habitants.

Bon CAF : voir si la valeur est indiquée sur le ticket.

Un planning des activités devra être affiché.

Présentation du règlement intérieur, le projet pédagogique, le projet éducatif du Centre de Loisirs "La Fontaine enchantée" établis en partenariat avec la Fédération des familles rurales de l'Ain et le ministère de la Jeunesse et des sports.

Acceptée à l'unanimité.

2.2.Création d'une régie de recettes pour le centre de loisirs
Approuvée à l'unanimité.

2.3. Création dúne régie d'avances pour le centre de loisirs
Approuvée à l'unanimité.

2.4. Convention avec la C.A.F. pour paiement de la prestation de service C.L.S.H
Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention entre la commune de Péron et la C.A.F. (Caisse d'allocation familiale de l'Ain) 4 rue Aristide Briand 01014 Bourg-en-Bresse pour une participation financière de la C.A.F. aux frais de fonctionnement du Centre de Loisirs, sous forme de "prestation de service".
Approuvée à l'unanimité.

2.5.Convention avec AVENANCE pour livraison de repas au centre de loisirs
Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention qui sera annexée à la présente entre la commune de Péron et "Avenance Enseignement et Santé" dont le siège est à Paris, 61/69 rue de Bercy 75589 PARIS cédex12, pour livraison de repas au centre de loisirs.
Approuvée à l'unanimité.

2.6. Création d'une régie générale de recettes
Approuvée à l'unanimité.

2.7. Modification de la délibération du 9 décembre 2004 concernant la taxe de séjour
Rappelle la délibération du 9 décembre 2004 pour la taxe de séjour qui avait été prise pour prendre en compte des réductions pour les enfants.
Or il s'avère que selon la loi L2333-31 du code général des Collectivités Territoriales : "les enfants de moins de treize ans sont exemptés de la taxe de séjour".
M. le maire demande donc aux membres du conseil municipal présents de délibérer à nouveau
Approuvée à l'unanimité.

2.8. Marché de maîtrise d'œuvre avec la D.D.E. pour étude d'une voie nouvelle entre le carrefour du Martinet et la route de Péron pour desservir le futur collége
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'appel d'offres qui sera lancé concernant les travaux de création d'une nouvelle desserte pour le futur collège entre le giratoire du Martinet et la route de Péron , il y aurait lieu de trouver un maître d'œuvre,
- la Direction départementale de l'équipement de l'Ain, propose ses services pour réaliser la mission de Maîtrise d'œuvre pour les études d'Avant-projet (AVP) pour un montant forfaitaire provisoire de 1 730,03 € HT soit 2069,12 € TTC. Le forfait définitif sera arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux sera établi par la DDE.
Approuvée à l'unanimité.

2.9 Décisions modificatives pour gestion des stocks 2004 budget annexe Z.A. PRE MUNNY
Monsieur le Maire informe les membres présents qu'afin de prendre en compte les écritures de régularisation des stocks décidées en accord avec la trésorerie de Gex pour clôturer l'exercice 2004 du budget annexe de la ZA Pré-Munny, il y aurait lieu d'inscrire au budget primitif 2004 les écritures comptables correspondantes.
Approuvées à l'unanimité.

3. POINTS DIVERS

3.1. Bâtiment modulable
Le bâtiment est terminé, il ne manque plus que la clôture, non posée en raison de la météo. La réception a été faite ce jour : réserve sur le nettoyage et sur le robinet d'eau froide.
Monsieur Davis demande que soit installé un tapis vert entre l'école et le bâtiment modulable, pour éviter les salissures.

3.2. Centre de loisirs
Point sur la fréquentation du 3 janvier au 19 janvier :
Périscolaire du soir : 87 enfants
Mercredi : 11 enfants

3.3. Analyse de l'eau
Résultats des analyses de novembre et décembre.
Echantillons conformes aux limites de qualité pour les analyses.

4. COMPTES-RENDUS

4.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints
4.1.1. - Permis de construire (M.Peray)
Présentation des demandes vues par la commission :
*Réunion du 13 décembre 2004
DECLARATION DE TRAVAUX
M. KREBS JP., DT pour un garage, rue de Paruthiol. Avis favorable.
-M. BROCARD DT pour une clôture, et 1 piscine, chemin de Martenand. Avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE
M.ROY J , permis modificatif, création d'une ouverture sur villa, lotis."Les Cerisiers". Avis favorable.
M. KEHR B., pour une villa, lotissement "Les Cerisiers". Avis favorable.
M. BRILLAULT pour 1 villa lotis. "Les Genevray". Avis favorable.
M. ALER S., pour 1 villa lotis. "Les Genevray". Avis favorable.

M. LAMBERT pour 1 villa lotis."les Genevray". Avis favorable.
*Réunion du 11 janvier 2005
DECLARATION DE TRAVAUX
M. GATTONI-HOWALD, transformation bâtiment existant, chemin de la Polaille. Avis défavorable (dossier insuffisant).
M. MENONI C. pour l'agrandissement d'un bâtiment existant à Feigères. Avis favorable.
SA DIMA, pour une clôture, route de Lyon. Avis favorable.
PERMIS DE CONSTRUIRE
M. JULLIEN D. pour une villa, rue du Branlant. Avis défavorable (dossier incomplet).
M. KREBS JP pour 2 villas, chemin des Marais. Avis favorable.
M. PERRIERE J. pour 4 appartements, Grand'rue. Avis favorable.
M. ELGHOZI- SCIELLER A. pour 11 appartements, rte de Lyon. Avis favorable.

4.1.2 Recours gracieux
Monsieur le Maire donne lecture d'un recours gracieux présenté par les copropriétaires des Fleurs du Jura concernant la prolongation du permis pour 8 villas, et fait part de la réponse qu'il a préparée. Accord du conseil municipal.

5. COURRIER
-A Livre Ouvert : remerciements pour la participation de la commune à divers frais.
-Région Rhône-Alpes pour réseau TER. Une concertation en matière de transport est prévue prochainement. La commune sera représentée.
-Collège Jacques Prévert (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté). La commune sera représentée à la prochaine réunion.
-Electronique Concept pour une demande de Locaux supplémentaires en cas de départ de Groupama. Refus du Conseil Municipal, qui préfère une activité plus commerciale ou de service.

INFOS MAIRIE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE et FORESTIER

L'aménagement foncier agricole et forestier va entrer dans la phase de l'étude de l'avant-projet parcellaire. Une série de réunions va être programmée; toute personne intéressée par cette étude pourra participer à son élaboration.
Le calendrier de ces réunions n'étant pas encore défini à ce jour, veuillez être attentif à son prochain affichage en mairie.

Pour la commission d'aménagement communale
M. COLLET

CONCERTATION DE LA Z.A.C.

Prolongation de la période de concertation sur une durée à déterminer ultérieurement, afin de respecter les modalités définies par la délibération du 6 mars 2003, et notamment:

- une information par voie de presse dans un journal local et dans le bulletin municipal;
- Un affichage en mairie d'un communiqué annonçant le prolongement de la concertation;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation comprenant, outre les études au fur et à mesure de leur élaboration, un registre de recueil des observations du public, celui-ci pouvant être consulté en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Il sera organisé une nouvelle réunion publique dont la date sera communiquée par voie de presse.
La concertation ne sera clôturée qu'après respect de l'ensemble des modalités définies ci-dessus. Au terme de cette concertation, le Conseil Municipal délibèrera sur la création de la Z.A.C. après présentation par le Maire du bilan de la concertation.

BUDGET 2005

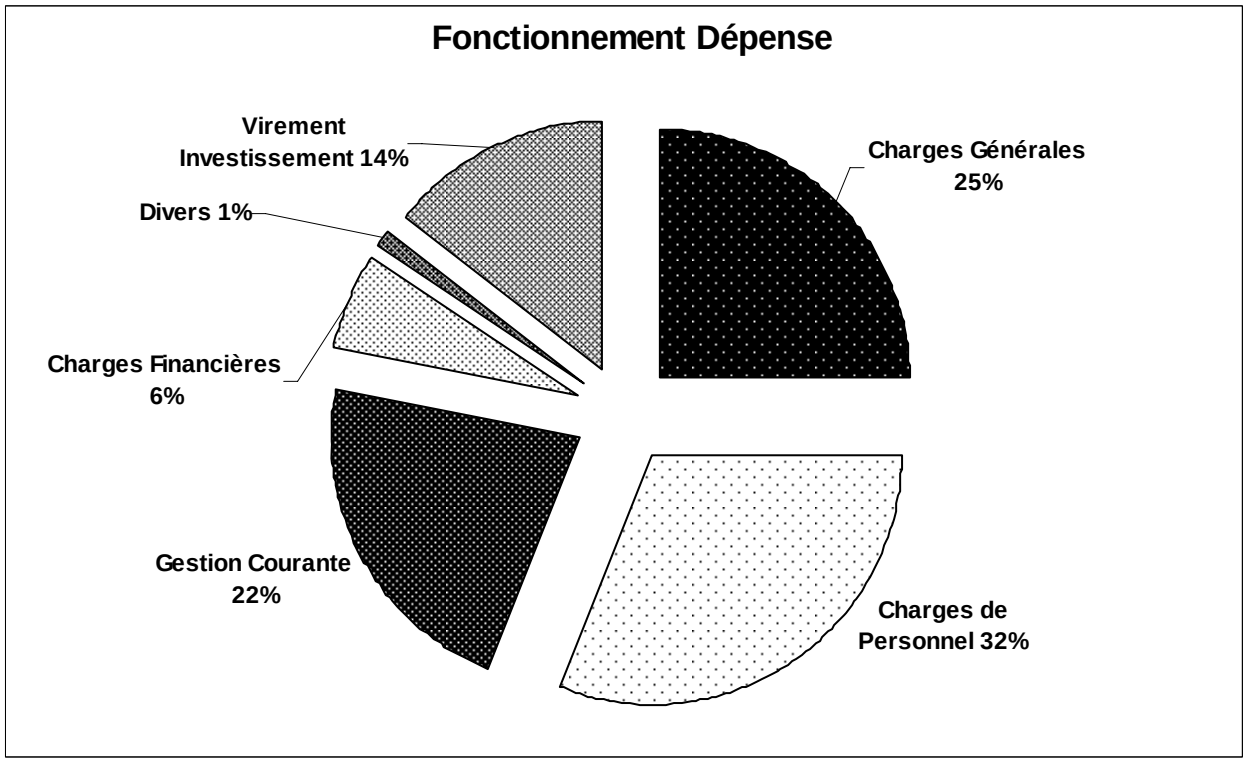

Montant du fonctionement :1.242.562 euro

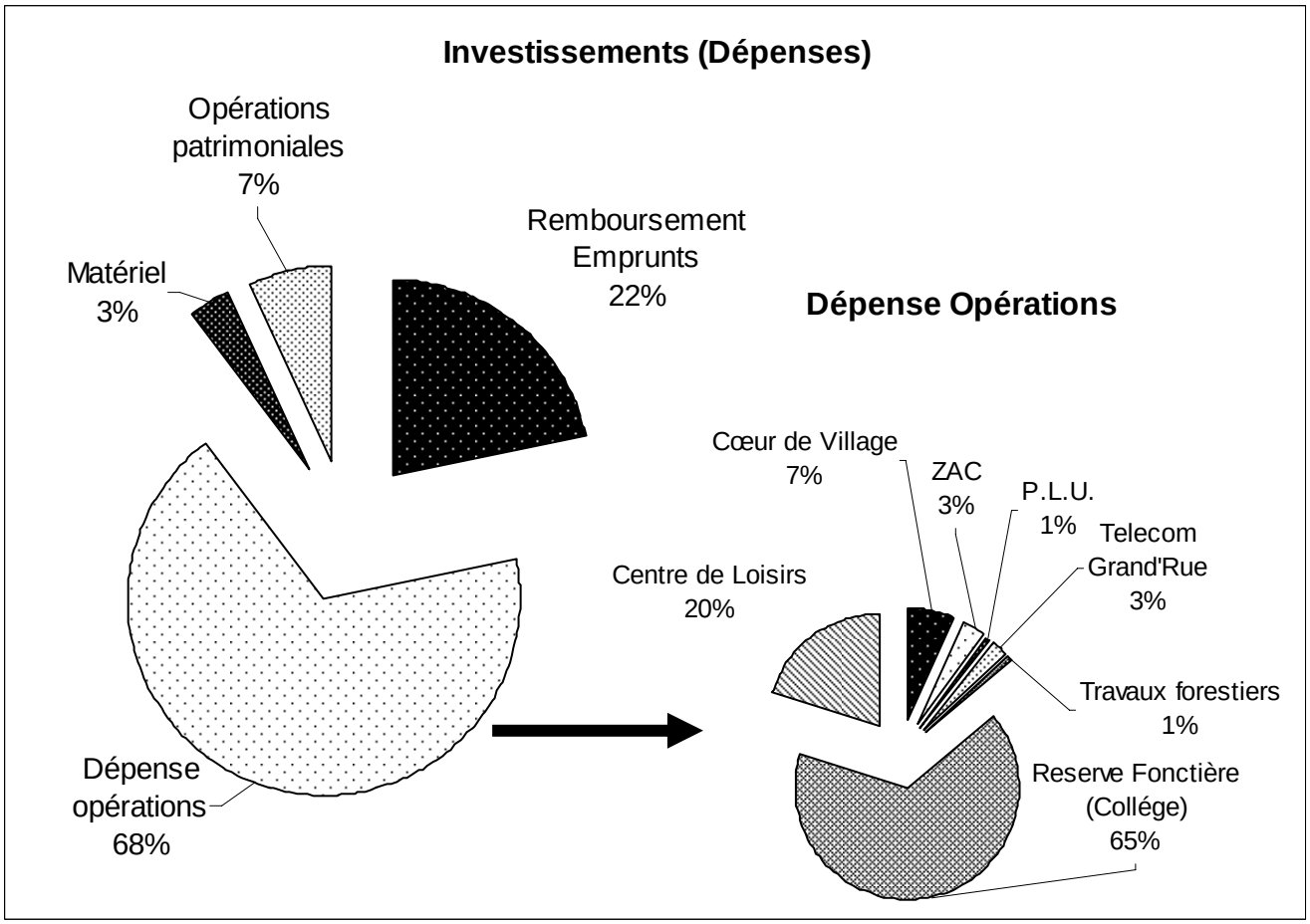

Montant de l'investissement : 828.060 euro

Suite des Voeux de Mr le Maire

-La création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement. Je crois que tout comme moi, la commission sociale qui s'est occupée de ce dossier, pensait qu'il suffisait de recruter une directrice et que nous avions fini notre travail. M^{elle} MOURGUE, la nouvelle directrice n'entendait pas les choses de cette façon et ce fut réunion sur réunion pour mettre au point un Projet Educatif, un Projet Pédagogique et un Règlement intérieur. Le centre a ouvert le 3 janvier avec un accueil périscolaire les soirs d'école et l'accueil des enfants les mercredis et jours de vacances (sauf à Noël et de la mi-août à la fin août) toute la journée. Nous sommes bien conscients que les prix pratiqués sont relativement élevés mais ils seront revus si la fréquentation est bonne, c'est-à-dire si elle correspond pour 50% aux réponses donnés par les familles lors du questionnaire que nous leur avions fait passer. Outre Mlle Mourgue nous avons recruté M. GENEVOIS Pierre comme animateur, Florence PERAY et Emilie DECOMBAZ viendront en appui en fonction de la fréquentation. Une dernière chose sur ce CLSH : les enfants des communes voisines seront accueillis en fonction des disponibilités.

- La commission des Permis de Construire a accordé 52 logements pour 37 demandes de permis 35 villas individuelles et 2 collectifs de 7 et 8 logements), 61 demandes de travaux et 16 Certificats d'Urbanisme. A ce sujet un recensement complémentaire a été fait. Nous étions au 15 octobre 1836 habitants et 15 logements étaient en cours. Si le Conseil Municipal suit la demande de développement à 2% de la population c'est 36 habitants en plus par an dont il faudrait tenir compte au PLU soit environ 18 logements. Il faudrait donc réduire de façon notable les zones à construire. Dans le cas contraire, je ne pense pas que les services de l'Etat accepterait notre dossier puisque l'évolution choisie doit correspondre aux terrains mis à disposition.

Voilà succinctement ce qu'a été 2004 et voilà ce que devrait être 2005, puisque le Conseil Municipal a voté le budget hier soir, avec un fonctionnement arrêté à 1 242 562 €; et un budget d'investissement s'élevant à 828 060 €; les taux d'imposition restent inchangés et nous n'aurons pas recours à l'emprunt.

Au niveau du fonctionnement la principale innovation est donc la mise en service du Centre de Loisirs avec un apport direct de la commune de 33 000 Euros.

Pour l'investissement, 370 000 Euros ont été budgétisés pour des réserves foncières – 340 000 pour le collège et 30 000 Euros si certaines opportunités se présentent. Puisque l'on parle du collège j'aimerais revenir sur une question posée lors de la réunion de concertation pour la ZAC : pourquoi un collège 600 (c'est à dire 600 enfants) au lieu d'un collège 400? La seule réponse que j'avais donné était que le Conseil Général avait fait ce choix, permettant d'accueillir les enfants de THOIRY, ce qui permettrait de désengorger le collège de SAINT-GENIS. Je rajoute aujourd'hui que ce choix évitera de l'agrandir dans quelques années.

Nous avons budgétisé aussi le bâtiment modulable recevant le centre de loisirs et une classe supplémentaire. Je remercie à ce sujet les entreprises DASSE et NABAFFA qui ont accepté de voir le paiement de cette construction différé. Toujours lors de la réunion de concertation de la ZAC reproche nous a été fait de mettre des enfants dans un bungalow. Premièrement ce ne sont plus les bungalows que nous avons connu lors de nos études et vous pourrez vous en rendre compte lors d'une visite organisée après les vacances de février. Les jeunes de PERON qui passeront par cette classe ne seront absolument pas pénalisés du fait de ce nouveau bâtiment. Deuxièmement si nous avons pris cette décision c'est que nous avons accepté la demande de l'Education Nationale pour créer une Classe d'Intégration Scolaire pour des enfants qui n'ont pas le même rythme que leurs camarades. La classe vide dans le bâtiment en dur qui devait tenir le reste du mandat est donc occupée, mais le Conseil Municipal peut être fier de ce choix. Troisièmement, à ce jour la classe nouvelle ne sert que pour les cours de musique et d'anglais. J'espère qu'à la rentrée de septembre elle servira de classe à part entière puisque nous espérons avoir plus de 196 enfants scolarisés, et qu'enfin nous aurons cette huitième classe (hors CLIS).

Nous devrons aussi acheter un nouveau véhicule communal, l'Express de Jean-Paul ne passant plus au contrôle technique. Le choix du Conseil s'est orienté vers un véhicule léger 4x4 permettant de soulager l'Unimog lors d'interventions au Gralet ou à la Poutouille.

Est également prévu dans ce budget d'investissement la poursuite des études du PLU et de la ZAC qui pourront s'annuler en fonction de la décision du Conseil.

Je vous ai dit que ce budget se ferait sans emprunt, c'est vrai et faux en même temps. Pour l'achat des terrains du collège nous avons inscrit un emprunt de 91 000 €; puisque nous n'avons pas le droit, tant que nous n'avons pas l'argent, d'inscrire les 183 000 € de retours de TVA de l'Auberge. Cet argent nous reviendra en juin et nous annulerons l'inscription d'emprunt.

Ce panorama rapide de la commune nous entraîne à parler de l'Intercommunalité. Nous n'avons pas voté les

nouveaux taux d'imposition de la CCPG : 18% soit paraît-il 27 cigarettes de hausse par habitants, non pas, malheureusement, que je sois opposé au tabac mais j'aurai préféré que l'on se mette d'accord sur les compétences supplémentaires à prendre en début de mandat, que l'on augmente les impôts de façon à financer ces compétences, que l'on explique ces choix aux habitants et qu'on ne les touche plus pendant la durée du mandat.
Ceci dit, la CCPG est concrètement sur notre commune en 2004, la réfection de l'adduction d'eau potable du chemin de La Louye, la continuation de la mise en place du nouveau système de ramassage des ordures ménagères, la mise en place du Shéma de Cohérence Territoriale, et là je ne peux que vous encourager à répondre très nombreux au questionnaire qui vous a été soumis, la mise en place des actions retenues dans le cadre du contrat local de l'habitat et Péron a bénéficié de ces aides pour les 3 logements dans l'ancienne école de Logras dont le chantier devrait s'achever cet été. C'est encore la prise en charge de la surveillance des assainissements individuels, les fosses septiques si vous préférez. Cela enlève une bonne épine du pied pour des petites communes comme la notre qui n'ont pas les structures pour de telles vérifications.

Pour 2005, c'est principalement à Greny que se porteront les efforts de la CCPG sur la commune avec la 1ère tranche des travaux d'assainissement du hameau avec la création d'un lagunage avec plantation de roseaux en bord de la 2x2 voies, les raccordements devant se faire en 2006. Une nouvelle réunion avec les habitants de Greny sera organisée sur le site au démarrage des travaux, suite à une première organisée au printemps 2004 et à une visite à BAGE LA VILLE équipée de ce système d'assainissement.

Au niveau cantonal, j'espère que 2005 verra la création d'un syndicat intercommunal permettant de piloter la création, puis la gestion du gymnase lié au collège ainsi que la CLIS.

Au niveau départemental, si le Conseil Général a décidé de laisser aux communes 60% de la rétrocession genevoise, il a modifié la répartition des 40 autres % , ne finançant maintenant que les grands projets gessiens au lieu de saupoudrer en répondant la plupart du temps favorablement aux demandes de toutes les communes gessiennes. Pourquoi pas ? mais je souhaiterais que nous gardions la possibilité de bénéficier des avances de trésorerie qui sont remboursées sur ces 40% et qui ponctuellement peuvent aider les communes lors de réalisation de projet importants. Pour le reste Daniel vous en parlera mieux que moi.

Au niveau national c'est toujours et encore les administrations qui font mon bonheur ! Elles diminuent toutes leurs prestations sous couvert de nous rendre un meilleur service.

- **La poste** : J'arrive à comprendre que payer un employé à ne rien faire à certain moment de la journée n'est pas très rationnelle, donc on diminue les horaires, logique, mais ce que l'on se garde bien de nous dire c'est que l'on diminue les services. Aussi dans quelques temps le directeur du service BUGEX viendra me trouver pour me dire qu'il faut encore fermer un petit peu plus puisqu il y a de moins en moins de monde : imparable.

- **La gendarmerie** : ou plutôt la communauté de brigade SAINT-GENIS COLLONGES. Il est bien évident qu'il est plus facile aux Péronnais d'aller porter plainte à Saint-Genis !

- **La DDE** qui replie son service urbanisme à BELLEGARDE avec un personnel qui s'occupera de plus de 50 communes au lieu des 26 gessiennes. Il est bien évident là aussi qu'il est bien plus facile pour tous les gessiens de se rendre à Bellegarde discuter un dossier que d'aller à Gex !

- **La DDAS** qui avant se déplaçait pour un problème d'assainissement. Terminé maintenant, tout se fait par courrier et par téléphone, tellement plus pratique pour voir la qualité et le dénivelé d'un terrain.

- **L'éducation Nationale** qui pendant des années nous a dit qu'il fallait 196 enfants pour ouvrir une classe et qui maintenant nous demande de prouver des effectifs supplémentaires. En sachant également qu'en ouvrant une classe chez nous on en ferme certainement une ailleurs dans le département.

Je me rend bien compte, au fil des ans, que c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer mais je suis persuadé que dans je ne sais pas combien d'années un instruit redécouvrira le service public.

Enfin, rapidement, quelques informations ou souhaits :

- L'ECOMARCHE aurait du attaquer ses travaux mercredi passé : le 19 janvier. Vu la météo, tout est arrêté. *M. DA PRATO, futur propriétaire du magasin pouvez vous nous confirmer la date d'ouverture ?*

- La monographie de M. PONCET instituteur à PERON de 1903 à 1924 sera publiée je pense au printemps, vous êtes plus d'une centaine à avoir commandé ce livre. Une anecdote au passage : Péron en 1846 avait 1327 habitants, nous avons mis 150 ans pour retrouver cette population, mais si nous avions évolué de 2% par an, nous serions passé 40 000 habitants. Comme quoi l'évolution de la population n'est pas un tracé rectiligne , loin de là.

Je souhaiterais également que certains jeunes de la commune se calment ou peut-être mieux, que leurs parents les aident à se calmer : boites aux lettres cassées, feux sous l'escalier de la salle Champ-Fontaine et dans l'abri-bus de Feigères, etc. Sachez que nous avons porté plainte et que nous le ferons systématiquement. C'est toujours un plaisir d'aller à Saint-Genis.

Je souhaiterais aussi que les automobilistes ne laissent pas leur voiture, par temps de neige, et même le reste de l'année, mais surtout par temps de neige, à l'entrée de leur propriété sur le domaine public, le déneigement ne peut pas se faire efficacement.

Je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent pour notre commune, le Conseil Municipal et les adjoints en tête, le personnel communal dans son ensemble, avec un accessit pour les cantonniers et la qualité de leur travail ce week-end, les pompiers de plus en plus professionnel même si ce sont toujours des bénévoles, les membres des associations et d'une façon générale toutes celles et ceux qui aident à développer et embellir notre village par le fleurissement ou les décorations de Noël qui soit dit en passant seront nettement améliorées fin 2005 en ce qui concerne la commune.

Enfin, je vous informe également qu'une urne est à votre disposition sur la scène au profit des sinistrés d'Asie du Sud-Est en émettant toutefois un vœu, pourquoi l'occident au lieu de se mobiliser pour soigner les effets d'un cataclysme ne se mobiliserait pas, une fois, pour en soigner les causes. Tout cet argent, et c'est bien, qui va à ces peuples meurtris, pourquoi ne nous mobilisons nous pas pour offrir la technologie qui préviendra ces avaries de la nature ?

Il est temps maintenant de vous souhaiter une bonne année 2005, une année de bonheur et de santé pour vous et vos familles, une année de travail pour ceux qui n'en ont pas ou plus, une année de retour à la santé pour les malades. Une année ou chaque citoyen fera un effort de civisme et d'altruisme, une année ou l'imagination triomphera des habitudes.

JE VOUS REMECIE

Christian Armand

LES SOCIETES

Comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu en novembre dernier et ce fut l'occasion pour le président de dresser le bilan des manifestations.
Tous les rendez-vous ont connu le succès escompté avec une mention pour le premier FORUM des associations qui a permis à plusieurs sociétés d'étoffer leurs effectifs.
Le cinéma fonctionne bien et une restructuration va être mise en place dès 2005.
2005, verra le renouveau du comité des fêtes avec la reconduction des manifestations et la mise en service d'un local qui permettra de gérer le matériel associatif.

La cotisation 2005 a été fixée à 40 euros, elle permet d'accéder au matériel et à la photocopieuse.
CALENDRIER PROVISOIRE DES MANIFESTATIONS 2005:

- -samedi 19 mars: théâtre
- -vendredi 25 mars : Loto de la fédération départementale de ski
- -Novembre: Concours de Belote
- -3 et 4 Décembre : Téléthon
- -Les séances cinéma seront mensuelles et une commission a été créée.

COMPOSITION DU COMITE 2005 :

- -Président: Becquet Christian
- -Vice Président: Desmaris Christian
- -Trésorier: Chauville Christian
- -Secrétaire: Fol Christine

Responsables matériel: Chauville Christian et Clot Dominique
Membres : Caroline Jacquier – Michael Jacquier – Jeff Félix Fiardet – Dominique Gallé.

Christian DESMARlS

Chez nos Sapeurs Pompiers

C'est le dimanche 23 Janvier que les sapeurs pompiers de Péron se sont réunis afin de célébrer leur Ste Barbe .

Ce fut l'occasion de réunir les sapeurs pompiers actifs, leur famille, les vétérans (retraités), Mr le maire Christian Armand, Mr Peray Hervé, adjoint et quelques représentants du conseil, Mme Lemaitre, Mr Zamora, et le chef de centre de Collonges Fort L'Ecluse, le Lieutenant Porret Philippe.

S'étaient excusés : le conseiller général Daniel Juillet, le chef de la compagnie de Bellegarde, le capitaine Salvino, le chef du groupement d `Oyonnax, ainsi que quelques membres du conseil municipal et vétérans .

Cette cérémonie commença par la revue du matériel, du casernement, la présentation des registres, et enfin la revue du personnel. S'en est suivie une allocution du chef de corps, l'Adjudant Pascal Cuinier, de monsieur le maire et du Lieutenant Philippe Poret.

Ce fut pour moi l'occasion de remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent au bon fonctionnement du centre de premières interventions .

Tout d'abord merci aux familles, aux vétérans pour le service rendu, à la municipalité pour son soutien et aux volontaires du centre de secours pour leur collaboration et merci à vous mes amis sapeurs pompiers pour votre engagement, votre travail, votre disponibilité et par conséquent aux services rendus à la population. Mr le maire ne manque pas non plus de renouveler son soutien aux volontaires du C.P.I., et d'annoncer que la demande de matériel allait être attribuée. Le Lieutenant Poret rappela l'importance de l'étroite collaboration entre le C. S. et le C.P.I, et remercie les 4 sapeurs pompiers de Péron pour avoir signé un double engagement au centre de secours, et ainsi renforcer les équipes de garde.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié.

VIE DU C.P.I. :

La stagiaire Pascale Chapuis a reçu son diplôme d'A.F.P.S. (attestation de formation aux premiers secours). Elle suit actuellement la formation de C.F.A.P.S.E. à la compagnie de Bellegarde. Sylvain Delattre va terminer sa formation de Caporal au C.S. de Thoiry.

A compter du 1er Janvier, le 1ère classe Didier Boyer est nommé Caporal .

Les Caporaux Claude Definod, Gérard Tignon et Michel Delattre sont nommés Caporaux chef. Mon Adjoint, le Sergent Jean-Claude Filippi est nommé Sergent chef.

Vous trouverez ci après le bilan opérationnel du C.P.I. pour l'année 2004.

Fait marquant : un feu de menuiserie, un feu de chalet et concernant le secours à victime , une intervention pour hémorragie grave.

Je tiens à souligner l'importance de l'apprentissage des premiers gestes qui sauvent. Pour toute personne intéressée, nous sommes à votre entière disposition.

Un chiffre à retenir en France: 20000 morts suite à des accidents domestiques .

MERCI A LA POPULATION POUR SON ACCEUIL CHALEUREUX LORS DE LA TOURNEE DES CALENDRIERS.

Le chef de centre PASCAL CUINIER

	STATISTIQUES 2004 DES C.P.I.			(Ayant un numéro d'intervention)						
				PERON / COLO						
ACCIDENTS DE LA CIR		CTA	CPI seul	PI + C	TOTAL	AUTRES ACCIDENTS + PREV		CTA	CPI seul	CPI + CS	TOTAL
ACC. CYCLO-CYCLI		1				ASSECHEMENT APPART		2			
VL AVEC INCARCERE		1				DEST. INSECTES		20			
VL SANS INCARCERE		1				INTERVENTIONS DIVERS		1			
						SAUVETAGE D'ANIMAL		2			
						INONDATION DE CAVE		1			
	somme	3									
						SECOUR A PERSONNES		CTA	CPI seul	CPI + CS	TOTAL
INCENDIES		CTA	CPI seu	CPI +	TOTAL	ABSENCE AMBULANCE PRIV		1			
ANOMALIE POELE A M		1				AUTRES PERSONNE BLESSEE		2			
AUTRES FEUX		1				BLESSE AU SPORT		1			
FEU DE BROUSAILLES		1				D.V. DIFFICULTES RESPIRAT		2			
FEU DE CHEMINEE		2				D.V. HEMORRAGIE GRAVE		1			
FEU DE POUBELLE		1				D.V. VICTIME INCONSCIENTI		1			
FEU DE VILLA		1				PERSONNE PRISE DE MALAIS		1			
FEU D'ENTREPOT		1				RELEVAGE DE PERSONNE		2			
FUMEE SUSPECT		3									
							somme:	11			
	somme:	11									
						FUITES ET EXPLOSIONS		CTA	CPI seul	CPI + CS	TOTAL
AUTRES		CTA	CPI seu	CPI +	TOTAL	ODEUR SUSPECTE		2			
RECHERCHE DE PERSO		1									
	somme:	1					somme:	2			
						TOTAL GENERAL		54			

BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

Début décembre, le Téléthon a connu comme chaque année un grand succès, nous en profitons donc pour remercier chaleureusement les acheteurs de cartes de vœux et de recettes.

Invitée par la bibliothèque pour une animation enfants le 29 janvier, Madame Anna Roy a vraiment séduit son public. Une centaine d'enfants furent captivés par ce spectacle de ventriloque et marionnettes sur le thème de la différence. Moments ludiques très appréciés des jeunes et de leurs parents. MERCI Madame et continuez à nous émerveiller.

En soirée la conférence débat de Monsieur Mélo a rassemblé un public différent et très attentif à la présentation du livre de Monsieur Poncet ancien instituteur du début du 20ème siècle. Avez-vous commandé son livre à la mairie ? Le public est reparti ravi et espère retrouver Monsieur Mélo l'année prochaine. Merci pour son travail et son amabilité.

Vous pouvez déjà retenir la soirée du samedi 12 mars prochain à la Salle Champ-Fontaine à partir de 20h30 pour la venue de Monsieur Christian Delval. Ecrivain, conteur et musicien Christian Delval viendra avec sa famille musicienne (sonneurs de Cor des Alpes) pour nous offrir un spectacle varié et dédicacera ses livres à la fin de la soirée. Il est encore possible de réserver ses places, pour ceux qui le souhaitent, au tarif de 8 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants à partir de 12 ans, aux numéros suivants : 04.50.56.42.39, 04.50.56.40.51 et 04.50.56.33.27 ainsi qu'à la Régie du Léman Rue de Versoix à Ferney-Voltaire.

Nous informons nos lecteurs que notre assemblée générale aura lieu au mois de mars et qu'ils y sont les bienvenus. La date sera communiquée ultérieurement.

Le 30 avril nous aurons le plaisir de recevoir le Big Band qui depuis plusieurs années rassemble et réjouit son public. Nous espérons votre présence.

Traditionnellement, la bibliothèque propose un stand de livres à la Foire de Printemps qui aura lieu le 15 mai.

La bibliothèque est ouverte : Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 16h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00

Ainsi que le premier et le troisième samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00

N'hésitez pas à venir pour « jeter un coup d'œil » et pourquoi pas vous inscrire…

Les livres peuvent être empruntés 3 semaines et les disques, 2 semaines.

Merci à tous et bienvenue

L'équipe de la bibliothèque

Calendrier des Fêtes

MARS 2005			
Samedi 19	COMITE DES FETES	THEATRE	Salle Champ Fontaine
Dimanche 20	MUSIQUE	CONCERT	Salle Champ Fontaine
Vendredi 25	COMITE DES FETES	LOTO SKI	Salle Champ Fontaine
AVRIL 2005			
Vendredi 1	PETANQUE	LOTO	Salle Champ Fontaine
Samedi 2	LA BELOTE GESSIENNE	MASTER BELOTE	Salle Champ Fontaine
Samedi 9	SOU DES ECOLES	REPAS DANSANT	Salle Champ Fontaine
Samedi 30	BIBLIOTHEQUE	CONCERT BIG BAND	Salle Champ Fontaine
MAI 2005			
Samedi 7	BOULES	CONCOURS	Salle Champ Fontaine
Dimanche 15	SOU DES ECOLES	FOIRE DE PRINTEMPS	Salle Champ Fontaine
JUIN 2005			
Dimanche 5	FOOTBALL	TOURNOI DE FOOT	Stade
Samedi 11	COMITE DE FETES	MARCHE DU GRALET	
Dimanche 19	CHASSE	CONCOURS DE PECHE	Etang
Samedi 25	SOU DES ECOLES	LOTO	Salle Champ Fontaine

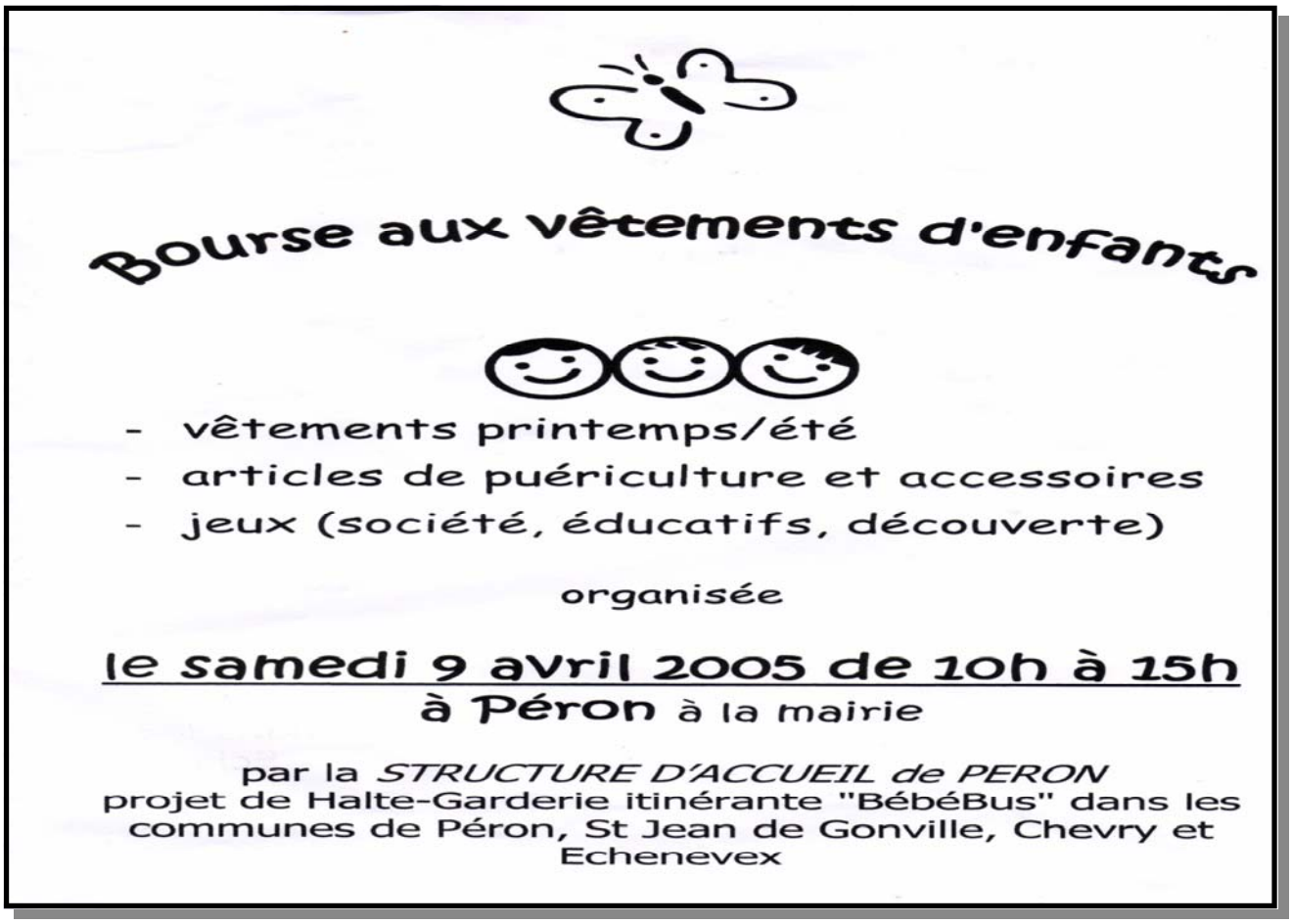

Autocollant Anti-pub: " Merci d'épargner ma boîte aux lettres ! "

Dans le précédent Petit Péronnais, une rubrique concernant cet autocollant anti-pub vous informait que le stock d'autocollants était épuisé, côté ministère. Mauvaise info, puisque 2 jours après la distribution du journal, la centaine d'exemplaires commandés arrivait en mairie! Alors toutes nos excuses pour ce contre-temps. Cela n'a pas empêché un bon un nombre d'entre vous de s'approvisionner, puisque la pile a bien diminué. N'hésitez pas à faire part de vos observations concernant l'efficacité de cet autocollant.

Maxime COLLET

Exposition des oeuvres de Véronique Reynaud du 5 au 25 mars 2005 dans la salle de musique de la Bibliothèque de Collonges

Véronique Reynaud parle : "Mon travail consiste avant tout à une recherche singulière et personnelle sur les effets de matières dans lesquels j'associe toutes techniques possibles et accidentelles. L'accident artistique est pour moi la chose primordiale quant à ma démarche : il en est la base. C'est un phénomène hasardeux qui détermine ce que je vais par la suite élaborer. Je m'exprime aussi bien dans la sculpture, que dans la peinture ou le collage, la seule chose qui me guide étant la créativité, les émotions et l'exploitation d'un thème s'il y en a un." Renseignements auprès de Madame ORTIZ au 04 50 56 29 13.

L'Auberge de la Fruitière dans le Guide MICHELIN 2005

Le guide MICHELIN 2005 vient de paraître, et que trouvez-vous page 1344?

Péron, Auberge de la Fruitière

Suivent des symboles plutôt élogieux:

2 fourchettes pour le restaurant

Bib gourmand pour des repas soignés à petit prix

Bib hôtel pour de bonnes nuits à petit prix

Notre auberge est l'unique établissement qualifié d'un tel classement dans le Pays de Gex, exception faite des catégories étoilées.

Voilà qui récompense grandement le travail de M. et Mme NEDELEC et leur équipe, à qui nous adressons de chaleureuses félicitations!

Pour le conseil municipal,
Maxime COLLET

Education Nationale:

Le Pays de Gex devient une circonscription à part entière

Depuis septembre 2004, le Pays de Gex ne fait plus partie de la circonscription de Bellegarde, qui se trouvait être une des plus grandes du département avec 61 écoles et 8000 élèves. Dorénavant, une circonscription « Pays de Gex » existe en tant que telle, sans la vallée de la Valserine (circonscription de Bellegarde). Cette nouveauté répond favorablement aux inquiétudes des élus locaux et du monde enseignant et syndical, dont s'était fait l'écho Etienne BLANC, en tant que Député, auprès de l'Éducation Nationale.

Cette création était devenue indispensable au regard des perspectives de croissance démographique sur notre territoire et de la situation actuelle de la circonscription de Bellegarde : sur-pondération du nombre d'élèves et de la population enseignante, rotation du personnel trop fréquente, découpage illogique avec la division de Belley...

La direction de cette circonscription est assurée par Philippe PERSICO. En tant qu'inspecteur de l'enseignement primaire, il a pour mission de :

gérer son territoire concernant les postes, l'inspection et la formation des enseignants,

surveiller la mise en oeuvre des programmes et des priorités définies par le Ministère de l'Éducation Nationale.

En outre, il aura en charge de résoudre les problèmes spécifiques du Pays de Gex : absence de remplaçants, **manque de logements**...

Les locaux sont situés au

Technoparc de St-Genis-Pouilly, 60 avenue Clément Ader Tél./fax 04 50 40 76 60

Dessine moi un SCOT !

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gex est un document d'urbanisme qui s'applique à l'échelle de plusieurs communes. Il est conduit par le syndicat mixte du SCOT, un organisme intercommunal dont la communauté de communes du Pays de Gex est membre. Ce document fait suite au Schéma Directeur approuvé en 1998. Il a pour objectif de donner un cadre cohérent à l'organisation du territoire, pour assurer la complémentarité des projets d'aménagement, et déterminer les priorités pour construire le territoire gessien pour les 10 ans à venir.

Le travail sur le SCOT du Pays de Gex a débuté en janvier 2004 pour une durée de 24 mois :
4 mois pour la phase de diagnostic qui est aujourd'hui achevée (disponible auprès du service Aménagement de l'Espace de la Communauté de Communes).
10 mois pour la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est le « cœur » du SCOT puisqu'il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme. Cette phase devra définir un projet pour le territoire, elle est en cours et devrait aboutir en mars 2005.
10 mois pour définir les orientations générales de l'organisation de l'espace et finaliser le SCOT. Validation en décembre 2005 ou janvier 2006.

Pour l'élaboration du PADD, les 4 Espaces de Vie (Valserine, Centre, Nord et Sud) et le Groupe PAYS regroupant l'ensemble des maires du Pays de Gex, ont travaillé pour définir un scénario de développement plausible, tant à l'échelle des micro territoires qu'à l'échelle du Pays de Gex dans sa globalité.
Un deuxième cycle de rencontres en début d'année 2005 permettra de préciser les objectifs du PADD en fonction des choix

Parallèlement, une série de réunions publiques a d'ores et déjà eu lieu (le 22 novembre à Lélex, le 24 novembre à Gex, le 26 novembre à Challex et le 29 novembre à Crozet) afin de faire part de l'avancement du projet à la population. En effet, le SCOT est un projet vivant qui doit être compris, discuté et partagé.
Ces réunions ont rassemblé en moyenne une centaine de personnes. Elles ont permis aux habitants de participer au développement du territoire et d'exprimer leurs opinions. Les grandes attentes de la population ont tourné, sans surprise, autour des thématiques du logement, de l'environnement et des transports.

De nouvelles réunions publiques seront organisés d'ici le printemps pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable avant sa validation politique.

Retrouvez toutes les informations concernant le SCOT sur son site internet :
www.scot-paysdegex.fr

2ème Défi du Fort l'Écluse - Prenez date !"

La seconde édition du Défi du Fort l'Écluse aura lieu le dimanche 22 mai prochain sur le site du Fort l'Écluse. Le parcours 2005 est identique à l'an dernier : les coureurs courageux affronteront l'ascension des 917 marches de la galerie souterraine du Fort l'Écluse qui font partie d'une boucle longue de 5,4 km. La course adulte commencera à 10 heures, en contre-la-montre chronométrée. Le record à battre est celui d'Alexandre Aubert de St Gervais qui a bouclé le 1er Défi du Fort l'Ecluse en seulement 23 minutes, alors avis aux amateurs !

L'après-midi, les enfants pourront participer au Mini Défi du Fort l'Ecluse avec un départ à l'envolée à 15h et 15h15 selon leur catégorie.

Pour toute demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région au 04 50 59 40 78 (fax : 04 50 59 49 54, e-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr)

Les potins du centre de loisirs !

Ce mois de février a été riche en évènements :
Le carnaval, organisé conjointement avec le Sou des écoles, la bibliothèque et les pompiers a été un succès. Nous sommes heureux d'avoir pu réunir autour des enfants plus de 14 personnes pour organiser ce mini casino et cette fête de carnaval. Les enfants du centre (mercredi et garderie) ont aidé à la réalisation de la tête de dragon que vous avez pu voir avant que ne brûle de bonhomme carnaval. Nous tenions à remercier les mamans pour leurs gâteaux, les mamans présentes pour le bonheur des enfants au casino pour leur implication et leur efficacité, les personnes qui ont tenu le stand de vin chaud, et les pompiers toujours sécurisants. Merci aussi aux enfants qui gardent leurs sourires scotchés au bout des lèvres. Nous espérons être encore plus nombreux pour organiser d'autres fêtes dans le village destinées aux enfants et, pourquoi pas, aussi pour nous, les moins grands !
Nous joignons les photos prises pendant les vacances de février lors du petit spectacle entièrement réalisé par les enfants (qui d'ailleurs ont pris leur projet à cœur!).
Prochainement, nous allons découvrir la sculpture au centre…mais pas avec n'importe quel matériau non, de la sculpture de chocolat ! Oui, nous avons la chance de compter parmi nos habitants, une maman qui a choisi de faire ce travail et qui s'est proposée pour le faire partager aux enfants (date prévue le 30 mars prochain).
Vous avez, vous aussi, un métier que vous avez envie de transmettre aux petitous de Péron ? Pas d'hésitation, téléphonez au 04 50 48 31 52 de 16h30 à 18h la semaine et le mercredi de 8h à 18h.
Toutes les informations concernant les animations proposées par le centre sont affichées dans le panneau d'affichage devant l'école. Nous nous efforçons d'anticiper les projets afin que chacun puisse s'organiser.
Nous vous souhaitons un bon début de printemps !

L'équipe pédagogique

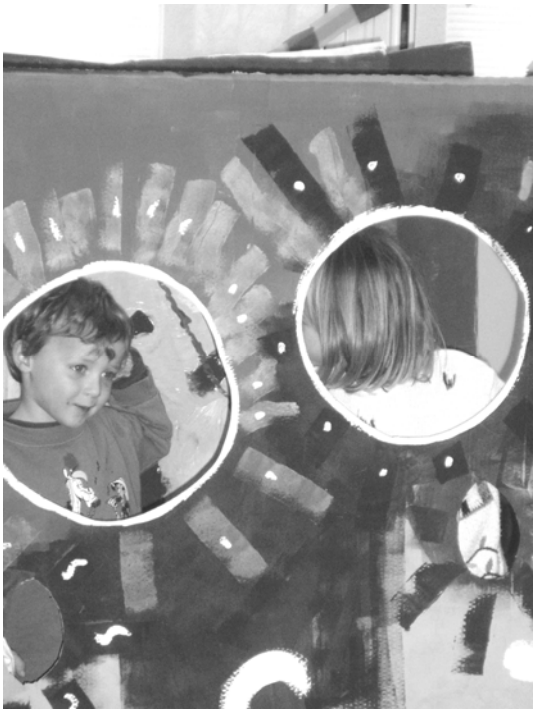

Ecole de la Fontaine

Pour la rentrée scolaire prochaine, l'inspection académique prévoit une ouverture de classe « à suivre ». Les prévisions, qui prennent en compte les enfants actuellement à l'école, ceux qui la quitteront et ceux qui devraient s'y inscrire, donnent un total de 197 élèves, la limite pour l'ouverture se situant à 196, soit 28 élèves par classe. Je laisse à chacun le loisir d'évaluer l'importance de cette moyenne... Avec 197 nous sommes au-dessus, mais « juste un peu », donc cette ouverture tant attendue est mise sous conditions. Outre le fait que ça ne facilite pas les prévisions d'achat de matériel scolaire et de mobilier, cela met bien en lumière la politique de restrictions budgétaires imposées par l'état et qui affecte directement la population en restreignant l'offre de service public.

De ce fait, les inscriptions pour l'année scolaire 2005/2006 se prendront beaucoup plus tôt que d'habitude. Je vous rappelle qu'il faut d'abord inscrire votre enfant en âge scolaire à la mairie, en vous munissant d'une attestation de domicile et du livret de famille. La mairie délivrera un certificat d'inscription, que vous apporterez à l'école, ainsi que le carnet de santé et les documents attestant de l'autorité parentale, si les parents sont divorcés ou séparés. **Les inscriptions se tiendront à l'école le 21 mars toute la journée jusqu'à 19 h 00, et le 22 mars de 16 h 30 à 19 h 00**. Il faudra donc retirer le certificat d'inscription en mairie avant cette date.

Classe neige et théâtre.

La classe de CE1-CE2 est partie du 31 janvier au 4 février en classe neige et théâtre, à Giron au centre « La Fauconnière » de la Fédération des Oeuvres Laïques (F.O.L.) de l'Ain. La semaine complète a été placée sous le signe du ski de fond, du théâtre, d'activités de classe et de vie en commun. Cette expérience très forte pour les enfants a pu se faire grâce à la constitution d'un dossier solide, au soutien financier important du Sou des écoles (pour plus de 6.500 €) et à la présence avec le maître de deux parents d'élèves accompagnateurs qui ont consacré leur semaine à cette « grande famille » de 24 enfants de CE1-CE2. Que tous soient remerciés pour ce que cette semaine a apporté aux enfants de la commune.

Le directeur, Pierre Devesa

Modification du tarif des cartes grises

Le conseil régional Rhône-Alpes a, par délibération du 18 février 2005, fixé pour l'année 2005 le taux unitaire par cheval fiscal de la taxe perçue sur les cartes grises à 30 Euros.

Pour les véhicules GPL, GNV et électriques, la taxe unitaire est fixée à 14 Euros par cheval.

Ces mesures sont applicables à compter du 1e` mars 2005.

Ci-joint le tableau récapitulatif des différents tarifs appliqués. D'une façon générale, les tarifs sont disponibles sur le site Internet de la préfecture : **www.ain.pref.gouv.fr**

COMMENT FAIRE IMMATRICULER UN CYCLOMOTEUR?

Depuis le 1er' juillet 2004, tous les cyclomoteurs neufs doivent être immatriculés : Les dossiers sont traités directement par le

Ministère de l'Intérieur
Service d'immatriculation des cyclomoteurs
26, avenue Charles de Gaulle
B.P. 80090 - 95165 MONTMORENCY CEDEX
Pour tout renseignement: Tél. 0821 00 2004 Site Internet : www.interieur;qouv-fr

COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT DE SITUATION ADMINISTRATIVE (non gage ou non opposition) PAR INTERNET ?

Ce service, appelé **téléc@_)rtegrise**, est aujourd'hui accessible pour tous sur :

- le site Internet du ministère de l'intérieur **www.interieur.gouv.fr** - rubrique « Vos *démarches »,* et cela à toute heure (sauf intervention pour maintenance technique).
- II peut également être utilisé à partir du portail de l'administration française **www.service-public.fr** - rubrique *« Démarches en ligne »*

et du portail internet de l'Etat dans l'AIN **www.ain.pref:gouv.fr** - rubrique *« Démarches administratives »*

RAPPEL:COMMENT OBTENIR UNE CARTE GRISE EN CAS DE DECES DU TITULAIRE DU TITRE ?

Pièces à fournir avec l'imprimé de demande d'immatriculation:

- une pièce d'identité en cours de validité
- la carte grise de l'ancien titulaire
- l'attestation notariée ou le certificat d'hérédité établi par le maire, indiquant la liste de tous les héritiers et mentionnant que le véhicule dépend de la succession, ou un certificat de propriété établi par le juge d'instance (le double des mêmes documents doit être joint à la déclaration de cession). Pour les mineurs : le jugement du juge de tutelle
- si le demandeur n'est pas l'héritier, l'attestation sur l'honneur, obligatoire, si le décès remonte à plus de 3 mois, établie par l'un des héritiers, précisant que le véhicule n'a pas été mis en circulation depuis le décès du titulaire de la carte grise. Dans le cas contraire, l'héritier ayant utilisé le véhicule doit établir préalablement une carte grise à son nom
- le contrôle technique :

* en cours de validité en cas d'immatriculation au nom d'un héritier
* de moins de 6 mois pour un changement de propriétaire

- un certificat de vente (ou cession) original de chaque héritier

ATTENTION: l'arrêté du 14 janvier 2005 paru au J.O. du 23 février 2005 rend nécessaire la présentation d'un justificatif de domicile pour l'obtention d'une carte grise.

La liste des pièces est disponible sur le site internent de la préfecture de l'AIN : **www.ain.pref.gouv.fr**

TAXE PARAFISCALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

****

-Véhicules utilitaires d'un poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes (genre CTTE ...)..... 30 Euros
- Véhicules utilitaires d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 6 tonnes ..... 120 Euros
- Véhicules utilitaires d'un poids total en charge supérieur ou égal à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes .. ……...180 Euros
- Véhicules utilitaires d'un poids total en charge. égal ou supérieur à;11 tonnes, tracteurs routiers et véhicules de transports en commun de voyageurs ..... 270 Euros

RECOMMANDATIONS POUR LES REGLEMENTS

1)Aux guichets :
- en espèces
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Régisseur de Recettes de la Préfecture (ou de la Sous Préfecture)
- par carte bancaire (à la Préfecture uniquement)

2)Par correspondance :
-par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Régisseur de Recettes de la Préfecture (ou de la Sous Préfecture)

TOUT VERSEMENT DIRECT PAR MANDAT-CARTE SUR LE COMPTE DU REGISSEUR EST INTERDIT

Un justificatif de domicile est désormais exigé pour faire immatriculer un véhicule

L'arrêté interministériel du 14 janvier 2005 paru au J.O. du 23 février 2005 modifie l'arrêté ministériel du 5 novembre 1984 relatif aux immatriculations de véhicules.

II impose désormais que toute personne physique ou morale ou jouissant de la personnalité morale (propriétaire et locataire) justifie de son domicile dans le département du lieu d'immatriculation.

Le I et le V de l'annexe VI de l'arrêté du 5 novembre 1984 ont été complétés. II convient de présenter:

Pour les personnes physiques

- titre de propriété
- certificat d'imposition ou de non imposition
- quittance de loyer, de gaz, d'électricité, de téléphone
- attestation d'assurance du logement
- livret spécial de circulation en cours de validité
- livret de circulation en cours de validité
- carnet de circulation en cours de validité
- attestation établissant un lien avec un organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le préfet

Pour les entreprises individuelles :

- une justification de l'adresse où est exercée l'activité commerciale (de préférence de moins de 6 mois)

Les paragraphes II, III et IV relatifs aux personnes morales, aux comités d'entreprises ou d'établissements et aux copropriétés immobilières restent identiques.

TARIF DES CARTES GRISES - Séries normales et TTW
Prix du Cheval : 30 Euros

Véhicules GPL, électriques et Gaz naturel : 14 Euros (si moins de 10 ans)
7 Euros (si plus de 10 ans)

Remorques, tracteurs agricoles, caravanes: ..... 45 Euros
TT01 - IT : .....45 Euros
(renouvellement carte IT : gratuit)
W : .....60 Euros
Carte WW et WW2 (export) : .....:.....:.....30 Euros
Carnet WW : .....:.....:.....300 Euros
Duplicata : - vélomoteurs et motocyclettes de 4` catégorie (1 CV) : ..... 8 Euros
autres véhicules : .....:.....:..... 30 Euros
Changement de domicile: GRATUIT

Puissance fiscale	Voitures de tourisme et véhicules utilitaires d'un P.T.A.C. inférieur ou égal à 3,5 tonnes		Véhicules utilitaires d'un P.T.A.C. supérieur à 3,5 tonnes		Motos	
	- 10 ans	+ 10 ans	-10ans	10 ans	-10ans	+10ans
1	30	15	15	8	15	8
2	60	30	30	15	30	15
3	90	45	45	23	45	23
4	120	60	60	30	60	30
5	150	75	75	38	75	38
6	180	90	90	45	90	45
7	210	105	105	53	105	53
8	240	120	120	60	120	60
9	270	135	135	68	135	68
10	300	150	150	75	150	75

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 37 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 20 mai 2005.
Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance **La Rédaction**

Vous avez envie de consacrer UNE HEURE et quart à votre bien - être et à votre santé ? Vous aimeriez améliorer votre souplesse, renforcer vos muscles et gérer mieux le stress ? Vous désirez également répartir harmonieusement votre énergie entre corps et esprit ?
Venez nous rejoindre aux

Cours de Gymnastique du Dos et de Stretching

Une gymnastique douce dans une atmosphère chaleureuse et détendue !
Soyez le bienvenu(e)s à PERON

le lundi de 8h45 à 10h
le mercredi de 19h à 20h15
le jeudi de 9h00 à 10h15

Possibilité de travail individuel ou en petit groupe sur demande

lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron
renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03
e- mail : sygun@wanadoo.fr

Sygun Schenck: professeur de danse et de gymnastique diplomée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

Monographie de la commune de Péron
Par M. PONCET

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la maquette est en cours de fabrication. L'ouvrage sera disponible à compter du

samedi 9 avril 2004 (de 10 h 00 à 12 h 00),
à la bibliothèque (durant la permanence)

Nous invitons les souscripteurs à y venir prendre possession du ou des exemplaires retenus. Il sera ensuite possible de l'acquérir en mairie aux heures d'ouverture.

Maxime COLLET

LES MESSES

Pére BERHAULT Bertrand
Presbytère de Challex,
Tél.:04 50 56 30 35

MARS 2005

DIMANCHE	20	PERON	10 H 30
JEUDI	24	COLLONGES	20 H 00
VENDREDI	25	POUGNY	15 H 30
VENDREDI	25	COLLONGES	20 H 00
SAMEDI	26	CHALLEX	21 H 30
DIMANCHE	27	FARGES	10 H 30

AVRIL 2005

DIMANCHE	3	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	10	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	17	PERON	10 H 30
DIMANCHE	24	COLLONGES	10 H 30

MAI 2005

DIMANCHE	1	FARGES	10 H 30
JEUDI	5	POUGNY	10 H 30
SAMEDI	7	COLLONGES	18 H 30
DIMANCHE	8	RIANTMONT	
DIMANCHE	15	PERON	10 H 30
DIMANCHE	22	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	29	POUGNY	10 H 30

JUIN 2005

DIMANCHE	5	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	12	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	19	PERON	10 H 30
DIMANCHE	26	CHALLEX	10 H 30